



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2016

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle
Service du Conseil municipal, des Actes et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le samedi 17 décembre 2016 à 09 h 00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

M. LEONETTI : Je vous présente d'abord mes excuses pour cette réunion un samedi matin, qui s'explique assez stupidement par un problème matériel qui fait que vous avez reçu les premiers documents amputés d'un certain nombre de pages. Nous avons donc été obligés de les renvoyer dans les 24 heures. Le délai d'envoi par rapport à une délégation de service public étant incompressible, nous avons été obligés de décaler du vendredi au samedi. C'est la raison pour laquelle on se réunit ce samedi matin au lieu de ce qui était prévu (le vendredi). C'est pour respecter exactement les délais des procédures, parce que si l'on ne reçoit pas tous les documents dans les délais voulus, il pourrait y avoir une contestation possible des délibérations concernant les documents.

Cette explication étant donnée, je vais demander à Monsieur le Premier Adjoint de faire l'appel nominal.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Éric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Éric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

M. Patrice COLOMB à M. Bernard MONIER
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
M. Jacques BARTOLETTI à M. Éric PAUGET
Mme Rachel DESBORDES à Mme Sophie NASICA
M. Mickael URBANI à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents :

Mme Carine CURTET
M. Matthieu GILLI
M. Louis LO FARO

Présents : 38 / Procurations : 8 / Absents : 3

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Arrivée de Madame Carine CURTET
Présents : 39 / Procurations : 8 / Absents : 2

M. LEONETTI : Sur la réunion d'aujourd'hui, un deuxième élément : c'est une réunion avec trois délibérations, deux délibérations sur les ports et une délibération sur le débat d'orientation budgétaire.

En préambule, je voudrais simplement vous dire que l'on a aussi retardé le débat d'orientation budgétaire parce que l'on attendait la fin de la négociation aux ports. Vous savez déjà que les conséquences sont significatives et qu'elles doivent apporter des modifications dans le débat d'orientation budgétaire, même si aujourd'hui, nous n'avons pas, dans un débat d'orientation budgétaire, les précisions financières exactes des orientations que nous allons donner.

Au préalable, je voudrais donc rappeler que nous avons lancé une délégation de service public sur les deux ports, le port Gallice et le port Vauban. En conséquence, si vous le voulez bien, après avoir eu des réunions successives (comme cela se déroule dans les délégations de service public), nous avons, par la suite, réuni l'ensemble de la délégation de service public. Vous savez que l'ensemble des élus de la délégation de service public donne un avis au Maire qui, ensuite, propose au Conseil municipal qui, lui, délibère.

Donc, cet avis ayant été unanime, je porte devant vous les résultats de cette consultation et, si vous le voulez bien, pour que nous ayons le déroulé complet et les explications, je vais céder la parole à Monsieur BLAIS pour qu'il nous rappelle la procédure et les résultats de cette consultation.

Guillaume BLAIS, que je remercie au passage, avec toute son équipe, pour le travail considérable qu'ils ont effectué au cours de cette négociation complexe.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

00-1 – SERVICE PUBLIC PORTUAIRE DE PLAISANCE MARITIME DE COMPÉTENCE COMMUNALE DU PORT VAUBAN – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU PORT VAUBAN – ATTRIBUTION – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET CONTRAT DE DÉLÉGATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

00-2 – SERVICE PUBLIC PORTUAIRE DE PLAISANCE MARITIME DE COMPÉTENCE COMMUNALE DU PORT GALLICE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU PORT GALLICE – ATTRIBUTION – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET CONTRAT DE DÉLÉGATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. BLAIS : Merci, Monsieur le Maire.

Cette présentation a pour objet de décrire aux membres du Conseil municipal les différentes étapes qui ont abouti à ce que soit soumis à son approbation, aujourd'hui, le choix du délégataire pour chacune des procédures initiées par la Ville pour la gestion du port Vauban, d'une part, et du port Gallice, d'autre part.

Tout d'abord, un rapide rappel du contexte.

La commune d'Antibes-Juan-les-Pins compte cinq ports tous gérés en délégation de service public, à savoir :

- le port Vauban, qui, avec 1 642 places, dont 730 amodiées et 19 de très grande plaisance, est le plus grand port d'Europe en tonnage pour la grande plaisance ;
- le port Gallice, qui compte 486 places ;
- le port du Croûton, 398 places ;
- le port de la Salis, 251 places ;
- l'abri de l'Olivette, 43 places.

Parmi ces ports, on peut distinguer les ports du Croûton, de la Salis et l'abri de l'Olivette, qui ont une vocation exclusive à la petite plaisance locale, des ports Vauban et Gallice qui, eux, ont une vocation internationale et jusqu'à la très grande plaisance.

Dans le cadre de l'actuelle mandature municipale et compte tenu des échéances approchantes des ports Vauban et Gallice, respectivement initialement prévues le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2017, ainsi que du contexte de concurrence toujours plus forte des nouvelles destinations du yachting que sont notamment l'Espagne, l'Italie, la Croatie ou encore la Turquie, une réflexion générale quant au secteur portuaire et à son développement a été initiée par Monsieur le Maire et le Premier Adjoint.

Cette réflexion a considéré que cette concurrence toujours plus forte rendait nécessaire d'impulser une nouvelle dynamique aux infrastructures portuaires, afin d'en faire les véritables ports du III^e millénaire :

- en modernisant les infrastructures ;
- en apportant une très haute qualité de services avec tous les apports comme pouvaient être les nouvelles technologies, en lien direct avec la technopole de Sophia Antipolis, dont le port Vauban serait le débouché naturel sur la mer Méditerranée ;
- et, naturellement, en prenant en compte une exigence environnementale très forte.

Ce contexte imposait une action rapide qui était incompatible avec le terme initial de la concession du port Vauban ainsi que de celle de la gestion du quai de grande plaisance qu'il convenait donc de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2016. Ce contexte de forte concurrence et de marché très spécialisé de la grande plaisance a conduit au choix d'une gestion sous la forme d'une délégation de service public, plutôt qu'en régie municipale. En effet, l'ampleur du projet impose d'avoir un professionnel qui a accès au marché mondial de la grande plaisance et qui apportera tout son savoir-faire, tout en prenant en charge tous les risques d'exploitation associés à un tel projet.

Cela s'est donc traduit par un cahier des charges exigeant de la part de la Ville. Ce cahier des charges transcrivait les ambitions qui étaient affichées, mais il laissait également toute latitude aux futurs candidats de proposer, dans ce cadre, leur vision du port du III^e millénaire en matière de services et d'équipements.

Afin de juger de la qualité de ces offres, la Ville a fixé, pour les deux procédures, les critères suivants.

Les critères communs étaient :

- la qualité du service rendu et les moyens mis en œuvre à cet effet ;
- la qualité des aménagements et des travaux proposés en terme fonctionnel et architectural ;
- l'équilibre économique de la délégation et les montants des reversements à la Commune.

Pour le port Vauban, spécifiquement, il y avait un critère qualité de la réflexion relative au lancement d'une étude chiffrée d'extension limitée des infrastructures de très grande plaisance.

Dans son cahier des charges, outre le fait que la Ville prévoyait une très haute qualité de service qui intégrerait les nouvelles technologies, des aménagements et équipements de qualité s'insérant parfaitement dans le paysage et en lien fluide avec la Ville, une exploitation en pointe en matière de développement environnemental, un dynamisme des retombées économiques au niveau local et également une juste valorisation du patrimoine antibois, elle avait également entendu, pour les deux ports, que soit pris en considération par les candidats, la distinction entre la grande, voire la très grande plaisance, d'une part, et la petite plaisance, d'autre part.

Plus spécifiquement pour le port Vauban, dans son cahier des charges, la Ville prévoyait également la préservation des intérêts acquis des amodiataires qui ont participé financièrement à la construction du port Vauban, jusqu'au terme initial de leur contrat d'amodiation, à savoir jusqu'au 31 décembre 2021. Ainsi, les amodiataires conservent la possibilité de céder l'utilisation de leur anneau d'amarrage en précisant toutefois que cette jouissance s'arrêtera au 31 décembre 2021, terme initial des amodiations.

Enfin, toujours pour le port Vauban, le cahier des charges prévoyait le maintien des places et des tarifs dont bénéficient les associations antiboises et les institutions qui, au regard de l'intérêt général auquel elles participent pleinement, occupent le port, telles que le sont les clubs sportifs, l'APPA (Association des Pêcheurs Plaisanciers d'Antibes) ou la Prud'homie des Pêcheurs.

C'est donc sur cette base ambitieuse que la Commune a lancé deux consultations internationales distinctes avec des avis d'appel public à la concurrence diffusés extrêmement largement pour susciter la concurrence la plus importante, que ce soit :

- dans la presse nationale, au Bulletin officiel des marchés publics ;
- dans le journal spécialisé *Le Marin* ;
- également au niveau européen, avec une publication au Journal officiel de l'Union européenne ;
- et même au niveau international, en langue anglaise, dans la revue *Marina World* qui est la publication référence dans le domaine.

À la date limite de dépôt des offres fixée le 1^{er} septembre 2016, cinq concurrents avaient déposé une offre pour le port Vauban et cinq concurrents avaient déposé une offre pour le port Gallice.

Ces dossiers ont - comme vous l'a rappelé Monsieur le Maire - fait l'objet d'un examen par la Commission de délégation de service public le 30 septembre 2016, puis d'une phase de négociation menée par Monsieur le Maire, qui s'est déroulée sur les mois d'octobre et de novembre. À l'issue de ces négociations, Monsieur le Maire, entouré de l'ensemble des membres élus de la Commission de délégation de service public (ceux issus de la majorité, comme ceux issus de l'opposition), a choisi la meilleure offre lors d'une réunion où toutes les offres finales avaient été mises sous anonymat.

En ce qui concerne plus précisément les concurrents, avaient déposé un dossier pour le port Vauban les entreprises suivantes :

- la société Vauban 21 du groupement Artémis qui est constitué de :
 - la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Nice-Côte d'Azur à 51 % ;
 - la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à 39 % ;
 - la Caisse d'Épargne Côte d'Azur (CECA) à 10 % ;
- le groupement D-Marine/Ocibar. D-Marine est une filiale spécialisée dans l'exploitation de marinas sur le pourtour méditerranéen, d'un grand groupe turc qui s'appelle Dogus, et Ocibar est une entreprise espagnole spécialisée dans la gestion portuaire ;
- la société Salamanca, qui est une banque d'investissement du Royaume-Uni adossée notamment à la famille royale du Qatar, qui exploite le port Vell de Barcelone, port de grande à très grande plaisance ;
- la société Maveburg Holdings Ltd, présentée comme appartenant principalement à Monsieur USMANOV, un milliardaire ouzbek propriétaire du « Dilbar », yacht amarré au port Vauban. Cette société est représentée par Monsieur Pierre RAYON, actuel président de l'IYCA (International Yacht Club d'Antibes).

Un dernier candidat, Morley Yachts (un broker monégasque), avait déposé une offre, mais il s'est désisté au cours de la procédure.

En ce qui concerne le port Gallice, il y avait aussi cinq concurrents :

- Monsieur Raymond PRINCIPIANO, qui est un entrepreneur local ;
- la société Gallice 21, qui est également issue du groupement Artémis, avec la même composition du capital :
 - 51 % pour la CCI ;
 - 39 % pour la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- 10 % pour la Caisse d'Épargne ;
- la SA Port Gallice, qui est l'actuel délégataire du port Gallice ;
- le groupement D-Marine/Ocibar ;
- le groupement MDL-SODEPORTS, qui est un groupement constitué respectivement d'une entreprise britannique et d'une entreprise française toutes deux spécialisées en matière de gestion des infrastructures portuaires.

En ce qui concerne le port Vauban, à l'issue de la procédure pour l'attribution de ce port, c'est la société groupement Artémis-Vauban 21 qui a, sans conteste, formulé la meilleure offre au regard des critères de jugement. D'une façon synthétique, on peut dire que la société Vauban 21 est en tête sur tous les critères, avec des écarts particulièrement significatifs sur la qualité des aménagements et la réflexion sur l'étude d'extension – étude d'extension sur laquelle la Commune s'est montrée particulièrement exigeante –, et des écarts extrêmement substantiels sur le critère financier où Vauban 21 propose de reverser à la Ville 15,82 millions d'euros en redevance moyenne par an, ce qui représente 5 millions d'euros de plus par an que le concurrent classé second sur ce critère. En tout, le montant total (si l'on cumule redevance versée et investissements proposés par ce candidat) s'élève sur la durée de 25 ans de délégation de service public à 541 millions d'euros, ce qui représente 150 millions d'euros de plus que ce que propose le second concurrent.

En ce qui concerne le port Gallice, c'est aussi le groupement Artémis-Gallice 21 qui a formulé la meilleure offre. D'une façon synthétique, ce candidat est classé premier sur tous les critères, avec des écarts sur la qualité des aménagements et sur le critère financier où il verse 2,224 millions d'euros annuellement à la Ville et, en tout, 49,6 millions d'euros sur 15 ans de redevance et d'investissements cumulés.

Nous passons ensuite à une présentation de l'offre du lauréat du port Vauban. En ce qui concerne les aménagements, vous avez ici une vue aérienne d'ensemble. L'Architecte des Bâtiments de France, qui avait été sollicité par la Ville en qualité de consultant pour donner un avis sur les offres, a considéré que le projet était le plus abouti. On peut indiquer qu'il a spécifiquement appuyé sur le fait que le projet développé était particulièrement clair et pertinent avec les enjeux du site, notamment en ce qu'il permet l'appropriation de l'espace public par les habitants et qu'il permet une clarification et une définition précise de l'utilisation des espaces pour les différentes fonctions portuaires.

Le projet s'articule autour de trois bâtiments :

- le premier bâtiment est le bâtiment dit « bâtiment passerelle de l'anse Saint-Roch ». Il regroupe à la fois les services administratifs, les locaux pour les associations, les équipages et les professionnels de la plaisance, ainsi que le campus du yachting. C'est donc le bâtiment passerelle dont vous avez une représentation en visuel ;
- le second bâtiment autour duquel s'articule ce projet est la capitainerie du quai de grande plaisance qui regroupera des services pour la grande et la très grande plaisance. C'est la capitainerie que l'on peut voir ici avec son hélicoptère ;
- le troisième bâtiment concerne la capitainerie actuelle, située sur le môle central, et qui, dans l'offre proposée, est structurée en un espace dédié au commerce et à la restauration. Comme vous pouvez le voir sur ce visuel, elle est dans un espace libéré de son stationnement et qui est rendu aux habitants et aux piétons.

Une promenade des arts paysagère, ainsi qu'une promenade bord à quai tout autour du port, permettront une réappropriation des espaces publics par les habitants. Le projet se concentre aussi sur les possibilités d'utilisation du site à vélo et l'intégration du port dans les parcours existants de pistes cyclables pour permettre un mode de mobilité plus doux. Avec un visuel de cette promenade bord à quai, au niveau de l'actuelle aire de carénage au pied du Fort Carré, on peut noter que cette zone sera complètement réhabilitée dans le projet du candidat.

Cette promenade est rendue possible par la libération de l'espace, donc par la suppression d'une partie du stationnement de surface. Tous les stationnements situés côté mer seront supprimés, pour donner de l'espace à la promenade, ainsi que le stationnement sur le môle central pour dégager la vue du Fort Carré depuis le Pré-des-Pêcheurs.

Cette suppression est compensée par la création d'un parking souterrain de 600 places sous l'actuelle pelouse Saint-Roch, site qui sera naturellement végétalisé une fois le parking construit. À propos de ce parking, on peut noter que la tarification appliquée sera en cohérence avec l'offre de stationnement située à proximité, notamment au niveau tarifaire.

Dans une optique plus économique, on peut dire que le candidat prévoit une exploitation pour laquelle le chiffre d'affaires réalisé l'est majoritairement sur les yachts de grande capacité. À cette catégorie, il prévoit d'apporter des services, notamment de conciergerie, adaptés aux exigences de la grande à très grande plaisance, en plus de permettre de valoriser cette clientèle dans son *business plan*, ce qui est de nature à développer une clientèle à fort pouvoir d'achat et à même de générer de fortes retombées économiques pour la Ville d'Antibes, tout particulièrement pour la vieille ville.

En ce qui concerne la petite plaisance, le lauréat ne prévoit pas d'augmentation des tarifs pour les bateaux dont la taille est inférieure à 12 mètres et, naturellement, il maintient les engagements de la Ville pour les places d'intérêt général et les amodiataires.

On peut également indiquer que la Chambre de Commerce et d'Industrie est l'actuelle gestionnaire de ports accueillant des croisières. Ainsi, en complémentarité avec ces ports, elle entend développer sur le port Vauban un segment de ce marché pour les croisières haut de gamme. Cela devrait également amener une affluence positive, notamment pour les commerces de la vieille ville. Le lauréat, en matière d'animation, apportera son soutien à la manifestation *Les Voiles d'Antibes* et à la fête traditionnelle de la Saint-Pierre pour en faire une véritable fête du port. Un salon nautique de haut niveau de type *yacht show* sera également organisé sur le site du port Vauban.

Enfin, sans que cela soit exclusif naturellement, d'autres animations de son initiative, il procédera au tir du feu d'artifice à l'occasion de la Fête nationale sur le site du Ponteil et à des illuminations du port toutes les soirées de l'année.

On peut également rappeler, du point de vue économique, le volume d'investissement impressionnant de 145 millions d'euros sur la durée des 25 ans, volume d'investissement qui sera naturellement vecteur d'activité pour les entreprises, également d'emplois, et de retombées économiques pour la Ville. On peut également rappeler, du point de vue économique, la valorisation importante du domaine public de la Ville qui, comme on l'a vu, sera sous forme de versements de 15,8 millions d'euros par an.

C'est donc un port qui va profiter largement à l'économie antiboise, tout en garantissant la continuité du service public grâce à un délégataire aux actionnaires très rassurants que sont la CCI, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Maintenant, passons à une petite présentation de l'offre lauréate sur le port Gallice.

M. LEONETTI : Pardon, Guillaume, juste une seconde. Est-ce que j'interroge l'assemblée pour demander si vous êtes d'accord pour que l'on fasse les deux présentations et que l'opposition fasse une intervention sur les deux ports, ou est-ce que vous souhaitez que l'on fasse deux interventions ? Est-ce que vous êtes d'accord ? Monsieur TIVOLI est-il d'accord ? Madame MURATORE aussi ? Madame DUMAS l'est-elle aussi ?

On fait donc les deux présentations. Ensuite, on fera le débat et on votera, bien sûr, séparément les deux. L'opposition, comme la majorité, interviendra une fois en séparant les deux délibérations dans son intervention. On continue alors, merci.

M. BLAIS : En ce qui concerne l'approche architecturale du projet du groupement Artémis-Gallice 21 pour le port Gallice, les actions structurantes sont notamment de :

- rehausser les quais historiques et repenser leur intégration en vue d'accueillir les services de demain ;
- mettre aux normes la station d'avitaillement et développer de nouveaux services ;
- réaménager l'entrée du port dans un double souci d'accessibilité et de fluidité par une nouvelle zone d'accueil du port en général et des *tenders* de yachts en particulier ;

- restructurer l'aire de carénage en aire publique respectueuse de l'environnement ;
- réhabiliter, réinventer et réutiliser les bâtiments existants autour de la capitainerie, qui constituera le phare intérieur du port au centre d'un toit végétalisé, et qui s'intégrera parfaitement dans son environnement ;
- réduire la place des voitures pour y substituer la promotion et l'organisation de modes de déplacement plus doux ;
- repenser l'éclairage nocturne tant qualitativement qu'au regard de son impact énergétique.

En ce qui concerne le volet plus économique, le lauréat prévoit une exploitation pour laquelle le chiffre d'affaires réalisé l'est majoritairement, là aussi, sur la grande plaisance, ainsi que grâce aux services qu'il entend apporter aux yachts de grande capacité par l'entremise de leurs *tenders*. Pour la grande plaisance accueillie au sein du port Gallice, le candidat prévoit d'apporter des services, notamment de conciergerie, adaptés aux exigences de cette clientèle et qui permettront là aussi de générer de fortes retombées économiques particulièrement pour la station de Juan-les-Pins.

Pour ce qui est spécifiquement des *tenders* des yachts, sachant que les *tenders* sont les annexes de yachts qui font la navette entre les yachts et les installations portuaires pour les déplacements, les services ou la logistique, le candidat a pour ambition de faire du port Gallice le port de base de ceux-ci. Il leur délivrera donc un service *premium* d'accueil, de logistique. Il leur proposera une zone dédiée sur l'aire de carénage. Il leur proposera également des boxes de stockage et une cabine de peinture. Là aussi, cela devrait permettre à la fois de valoriser une nouvelle clientèle à fort pouvoir d'achat et de générer des retombées économiques importantes localement.

Sur le port Gallice, le lauréat ne prévoit pas, comme c'est le cas sur le port Vauban, d'augmentation de tarif pour les bateaux dont la taille est inférieure à 12 mètres. Dans les deux cas, la petite plaisance est donc préservée. En matière d'animation, il prévoit, sans que cela soit exclusif, d'autres animations de son initiative, comme le tir de trois feux d'artifice du festival pyromélodique d'été sur Juan-les-Pins.

En ce qui concerne toujours le volet économique, on rappelle le volume d'investissements important de 16 millions d'euros courants et la valorisation du domaine public de la Ville, qui sera optimisée, avec le versement d'une redevance de 2,224 millions d'euros par an, et tout cela en garantissant la continuité du service public confié.

Ces contrats, tout en permettant d'atteindre toute l'ambition fixée par la Ville d'avoir ce que l'on peut qualifier de « port du III^e millénaire », représentent également un enjeu financier majeur au bénéfice de tous les Antibois, la manne financière dégagée permettant d'amortir les baisses successives de dotations de l'État et de mettre la Ville à l'abri de toute difficulté budgétaire pour les prochaines années.

C'est donc pour ces différentes raisons qu'il vous est, en conséquence, proposé d'approuver le choix de confier au groupement ARTEMIS, la gestion du port Vauban dès le 1^{er} janvier 2017 à la société Vauban 21, et la gestion du port Gallice à partir du 1^{er} janvier 2018 à la société Gallice 21.

M. LEONETTI : Merci, Monsieur BLAIS. Je donne la parole brièvement à Monsieur le Premier Adjoint, dont je rappelle qu'il est encore, à l'heure actuelle, le président du port Vauban.

M. PAUGET : Et un président heureux, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI : Président éphémère, mais heureux ! Voilà !

M. PAUGET : Monsieur le Maire, chers collègues, incontestablement, cette négociation, ce contrat et ce qui vient de vous être présenté sont un moment majeur et important de la vie de notre commune et de la vie de notre cité.

Je voudrais, avant toute chose, rendre hommage à ceux qui ont été nos prédécesseurs et qui ont, quelques décennies en arrière, eu l'idée de se lancer dans la plaisance et dans la grande plaisance. Je voudrais citer tout particulièrement Camille RAYON qui, au début des années 70, et même à la fin des années 60, a créé tout un tas d'infrastructures portuaires dans notre département, sur la côte, en Méditerranée, et particulièrement à Antibes-Juan-les-Pins.

Le choix de la délégation de service public que vous avez mis en œuvre, Monsieur le Maire, était le bon choix, on s'en rend compte. En tout cas, je me suis longtemps posé des questions. On a réfléchi pour savoir s'il fallait reprendre en régie ces équipements, s'il fallait se doter d'une structure de type SPL (Société Publique Locale) ou s'il fallait faire appel à un opérateur professionnel de très haut niveau. Le résultat qui vient de vous être présenté montre que l'on a fait le bon choix.

Je voudrais revenir sur deux ou trois éléments qui viennent de vous être présentés. On va se doter de quelque chose que l'on a présenté il y a deux ou trois ans en arrière : d'infrastructures portuaires du III^e millénaire avec une qualité environnementale de très haut niveau, l'ouverture sur les nouvelles technologies et l'ouverture de Sophia Antipolis à la mer – j'y suis très attaché et c'est ce que l'on va arriver à mettre en œuvre à travers ces délégations –, et une qualité de service pour les usagers qui font vivre le port, les ports, de très haut niveau. C'est donc un retour qui est « gagnant-gagnant-gagnant » : gagnant pour la Ville, on l'a vu ; gagnant pour l'opérateur qui a été retenu ; gagnant pour nos usagers ; et gagnant pour l'attractivité touristique de la Côte d'Azur et de notre département.

Il ne faut pas oublier que les usagers et les plaisanciers, notamment les plaisanciers de la grande et de la très grande plaisance sont souvent des propriétaires de bateaux étrangers qui viennent dans notre département, qui viennent dans notre territoire, parce qu'ils aiment le sud de la France et c'est un moyen de les accueillir dans les meilleures conditions.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui vous a été détaillé, mais je voudrais souligner quelque chose. Il y a aussi la satisfaction, sur des appels d'offres complexes, à caractère international où – vous l'avez vu, cela a été cité – les concurrents étaient de niveau mondial, avec des candidats qui avaient des assises financières et des capacités très importantes, de voir et de savoir – on va faire un petit peu de chauvinisme – qu'une équipe française constituée de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur, de la Caisse des Dépôts et Consignations (le bras armé de l'État français), est capable de candidater, est capable de performer, est capable de se battre contre des candidats de ce niveau, c'est aussi une satisfaction que l'on doit partager tous ensemble et je voudrais saluer les équipes de la CCI qui ont montré un très, très grand professionnalisme dans le cadre de ces dernières semaines de négociation.

Donc, c'est vrai – je conclurai avec cela –, c'est un grand moment de satisfaction à titre personnel, pour le Maire d'Antibes, pour nous tous, que nous devons tous partager. C'est un grand moment pour la Ville d'Antibes que le résultat de ces deux délégations de service public.

Je pense qu'il faut que nous savourions tous ensemble, de manière collégiale, ce moment important.

Applaudissements.

M. LEONETTI : Merci. Je ne vais pas redire ce que dit Éric. Je cède donc la parole à ceux qui le souhaitent et je vous répondrai.

D'abord, Monsieur TIVOLI.

M. TIVOLI : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons tout à fait conscience du potentiel exceptionnel représenté par les deux ports à proximité des joyaux de la Côte d'Azur, dont font partie la vieille ville, le cap, la pinède de Juan. Nous avons également conscience que la demande de grands postes à quai pour de grands yachts de 50 à 150 mètres n'est pas suffisamment satisfaite sur la Côte d'Azur. Désireux de construire le port du III^e millénaire capable d'accueillir de grandes unités et soucieux d'adapter le port Vauban aux défis de la globalisation, nous sommes conscients que la Ville ne possède plus, ni la somme des compétences, ni la capacité d'investissement susceptible de mener ce projet à bien. Voilà pourquoi nous avons montré notre faveur pour la gestion déléguée et pour l'exploitation, l'entretien et la gestion du port de plaisance Vauban telle qu'elle a été proposée par la Ville d'Antibes.

Outre les critères environnementaux et de création d'activités, donc d'emplois, le choix d'un acteur local et français nous apparaissait comme primordial, non seulement pour éviter les conflits d'intérêts qui auraient pu naître entre les usagers du quai de grande plaisance et investisseurs, mais pour rendre cette délégation à la fois pérenne et forte.

Après un appel d'offres regroupant des candidats de grande qualité, le choix du délégataire s'est porté sur Vauban 21 qui regroupe, comme vous le disiez tout à l'heure, la CCI, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Épargne. Nous nous réjouissons de ce choix qui privilégie un acteur français et permettra l'intégration des ports d'Antibes et de Juan-les-Pins dans le réseau Riviera Ports qui administre Nice, Cannes, Villefranche, etc.

La création d'un parking souterrain de 600 places en zone 2 (pelouse Saint-Roch), la recherche de synergies économiques et technologiques avec Sophia, les partenariats internationaux avec des réseaux de villes portuaires comme l'AIVP (Association Internationale Villes et Ports) ou des professionnels du yachting nous paraissent très séduisants. La promenade paysagère menant aux jardins partagés du Fort Carré, prévue sur la zone d'extension, et les modes de déplacement par deux-roues et par navette, nous paraissent répondre tout à fait au besoin des usagers. Le développement des animations, pour peu qu'elles ne provoquent pas de nuisance sonore comme les usagers ont pu en souffrir encore l'été dernier, nous paraissait convenir au développement indispensable de l'activité portuaire.

Nous serons vigilants à ce qu'aucune augmentation des redevances d'amarrage ne vienne pénaliser les bateaux des pêcheurs et les petites unités de plaisance. Nous serons également attentifs au respect des critères environnementaux qui étaient déjà un des objectifs. Nous serons excessivement attentifs aux créations d'emplois, volet trop peu abordé, selon nous, dans les critères de choix du délégataire. Rappelons, si besoin, que si le bassin d'emplois de la Communauté d'agglomération voit ses emplois croître, la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins, elle, voit ses emplois se tarir à « vitesse grand V ». La mise en délégation, l'agrandissement du quai de grande plaisance et l'augmentation des capacités d'accueil des deux ports doivent absolument s'accompagner de créations d'emploi pour les Antibois.

Trop longtemps, on nous a répondu que l'usage de l'anglais sur les navires nécessitait d'employer des Australiens, des Néozélandais ou autres Anglais, fort sympathiques au demeurant, mais très désireux de voguer de leurs propres ailes, grand bien leur fasse. Mais, puisque nous, Français, restons malheureusement soumis au handicap imposé par l'Union européenne, alors il nous faut lutter doublement pour préserver nos emplois français. Donc, si vous aviez fixé des objectifs en matière d'emploi français et de règles sociales, notre approbation aurait été totalement complète. Puisque le délégataire a été choisi sans tenir compte du critère d'emploi, peut-être la Ville devra-t-elle prendre en charge cette formation à l'anglais professionnel aux métiers du yachting qui permettrait de rendre complet et fructueux ce projet de port du III^e millénaire auquel il manque un volet qui nous semble important.

Sur tout le reste, nous vous félicitons effectivement pour ce choix, et je vous remercie.

M. LEONETTI : Merci, Monsieur TIVOLI. Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Merci. Tout d'abord, nous nous posons la question de l'utilité de ce Conseil municipal. En effet, il y a déjà une double page dans *Nice Matin*, un article dans *Infoville* annonçant le nom du délégataire et les conditions de cette délégation.

Donc, tout est déjà décidé. Nous nous demandons à quoi va bien pouvoir servir tout ce que nous allons dire. À notre connaissance, c'est la première fois que le nom d'un délégataire est dans la presse avant la réunion du Conseil municipal.

Je reprends donc : quel intérêt pour ce que nous allons dire ? Nous nous demandons si le temps que nous avons passé à étudier ces dossiers a été très utile et nous nous sommes même posé la question de l'utilité de notre présence à ce Conseil, mais nous sommes là. Nous allons quand même dire ce que nous pensions dire.

Globalement, quant au choix du délégataire, effectivement, il est public, mais un rapport de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale dans le cadre d'une mission d'évaluation et de contrôle, est assez critique sur la gestion des grosses infrastructures par les CCI (ports et aéroports). Donc, espérons que ce sera mieux pour les ports d'Antibes.

Nous avons suggéré de ne faire qu'une seule DSP pour développer les synergies entre les deux ports. C'est le même délégataire qui gèrera le port Vauban et le port Gallice, mais pas avec la même durée de DSP et, hormis une phrase en conclusion de votre rapport, on ne trouve rien dans le dossier sur les complémentarités entre les deux ports.

Le réseau Riviera Ports ne précise rien sur ce point non plus et ce réseau est plutôt une aide en termes de gestion.

Bien au contraire, le port Gallice semble se poser en concurrence avec le port Vauban en s'ouvrant à la grande plaisance. On parle de grands yachts et l'on voit dans les tarifs proposés des bateaux jusqu'à 65 mètres sur 14, alors que l'on s'arrête actuellement à 44 mètres. Pour nous, ces deux ports doivent se positionner en complémentarité et non en concurrence.

Au niveau financier, il faudra nous expliquer comment il sera possible de dégager les moyens d'une redevance à la Ville, pour Vauban, d'environ 15 millions d'euros alors que, actuellement, ce port dégage des ressources annuelles à hauteur de 4 ou 5 millions d'euros et que l'on retrouve d'ailleurs en provisions, puisqu'il n'y a jamais de bénéfice déclaré.

Pour Gallice, ce sont plus de 2 millions d'euros par an, alors qu'actuellement, ce port est déficitaire tous les ans. Les amodiataires abondent pour couvrir ce déficit. Pour 2015, c'étaient plus de 150 000 euros et plus de 350 000 euros en 2014. Il nous semble que l'augmentation des tarifs annoncée et les travaux d'aménagement et d'agrandissement pourront difficilement permettre un tel gain.

Un conseil portuaire va être mis en place. Nous souhaitons y participer. Merci.
Plus précisément, en ce qui concerne Vauban, il y a plusieurs points.

Le périmètre sera étendu à la zone 2 (ce que nous appelons « la pelouse »), mais nous pensions que c'était la promenade des arts. Que devient le projet de la Ville ? Même si le délégataire annonce mettre de l'art sur le port, il parle plutôt d'expositions dans un bâtiment et, pour nous, cela ne constitue pas un projet de promenade des arts. Il est indiqué, pour une partie de la zone 1. Or la zone 1, c'est le parking Saint-Roch et, pour nous, la Ville doit garder ce parking dans sa totalité. Il y a un nombre important de demandes de places en liste d'attente. Diminuer cet espace ne rendra pas service aux habitants de la vieille ville.

Le bastion Saint-Jaume et le parking de la Gravette devraient aussi rester à la Ville pour des manifestations organisées par la Ville ou des associations antiboises, telles qu'actuellement.

En ce qui concerne l'extension, nous rappelons ce que nous disions le 5 février : c'est à la Ville et non pas au délégataire de dire quel agrandissement elle souhaite, quelle taille, sur quelle zone, dans quelles conditions.

Dans la convention, il est indiqué que l'extension portera sur les infrastructures de très grande plaisance, ce qui nous a été confirmé, semble-t-il, dans la présentation. Seulement pour la très grande plaisance ?

Le dossier annonce deux projets. Il y en a un que l'on n'a pas vu et l'autre que l'on voit sur les constructions. Sur l'extension, il y a deux schémas. Pour nous, cette extension doit être modérée et le projet d'extension limitée nous semble plus pertinent.

On ne comprend pas comment on peut annoncer la création d'une grande promenade paysagère « *qui fait le lien entre la vieille ville et le Fort Carré* » – je cite – exclusivement en zone d'extension, alors que la zone d'extension, sur le plan, est en mer. Il nous semble donc qu'il y a des mots qu'il sera nécessaire de bien préciser. Dans la convention, il est indiqué « *les terrepleins sont en principe ouverts aux piétons* ».

Pour nous, le port doit être ouvert aux piétons et non « *en principe* » et des cheminements piétons doivent être dégagés.

L'extension permettra-t-elle d'accueillir plus de croisiéristes ? Dans le dossier, on ne parle pratiquement pas des croisières et, dans la présentation, on nous a parlé des croisières haut de gamme. Il serait donc intéressant de voir les évolutions prévues avec ce qu'il se passe actuellement.

Les constructions projetées, même si elles suivent les préconisations de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), nous semblent très importantes sur le site, avec la passerelle jusqu'à la gare et nous étudierons attentivement le dossier des permis de construire.

Concernant les autres aménagements, au niveau du chantier naval, d'une part, il est dit que les containers seraient remplacés et, d'autre part, que des modules seraient construits pour les entreprises. Ce n'est pas très clair. Que deviennent les containers ? Sont-ils remplacés ou disparaissent-ils ? Sont-ils remplacés par des modules ? Les entreprises demandaient des locaux pour entreposer du matériel pendant leurs travaux sur les bateaux. Ces modules répondront-ils à cette demande ? Les entreprises qui sont dans les camions vont-elles migrer vers ces modules ? En ce qui concerne les bâtiments des associations, nous venons d'avoir une réponse dans la présentation. Il semblerait qu'elles seraient dans l'un des nouveaux bâtiments.

Il est souvent question dans le dossier de la zone des pétroliers à plusieurs reprises. Quel est le projet de lien entre la zone portuaire et la zone des pétroliers ?

En ce qui concerne le stationnement, le délégataire prévoit de réorganiser le stationnement et de construire un parking souterrain. Nulle mention de fouilles archéologiques. À la charge de qui ? On pourrait imaginer sur le port, mais, là, nous rêvons, un espace pour le bateau qui a été trouvé sous le Pré-aux-Pêcheurs.

Les droits des amodiataires seront préservés jusqu'en 2021, mais qu'en est-il des places de stationnement associées aux places de bateau ? Ce n'est précisé nulle part. En ce qui concerne les places de parking pour le personnel de la Ville, entre temps – je modifie mon texte –, nous avons reçu les documents pour le Conseil du 22 décembre et donc, nous avons l'information. Merci.

Concernant les places d'intérêt général, on n'arrête pas – dans la présentation encore – de nous dire qu'elles sont préservées. Or quand on regarde les chiffres, ces places passent de 556 au 5 février 2016 à 476 dans le dossier de la DSP, et elles passeront à 400 au 1^{er} janvier 2022. Cette diminution n'est pas acceptable. La Ville doit garder la main sur un plus grand nombre de places.

Vous avez décidé de dissoudre l'International Yacht Club par anticipation. Qui assumera les frais de cette dissolution évaluée à plus de 2 millions d'euros ? Est-ce que ce sera la Ville ou le délégataire ? Ce n'est pas clair dans le dossier. De toute façon, c'est toujours la Ville, puisque c'est toujours autant que le délégataire ne versera pas à la Ville.

Sur la SAPA (Société d'Aménagement du Port d'Antibes), on ne comprend pas pourquoi elle n'est pas dissoute en même temps, puisqu'elle n'a pas d'activité. Si c'est pour leur laisser les places, il pourrait y avoir une même formule que pour les amodiataires.

Concernant la sécurité, on comprend bien que les bateaux doivent être sécurisés, mais 129 caméras, plus 33 dômes avec une vision à 360 degrés, il me semble que cela fait beaucoup et, en se promenant sur le port, il sera très difficile d'éviter les caméras.

M. LEONETTI : C'est fait pour !

Réactions de la salle.

Mme MURATORE : Ben oui, ben oui ! Sur les critères financiers, nous ne reprenons pas ce que nous disions en introduction. Il y a une très grande différence entre les ressources actuelles du port et le montant de la redevance annoncée. Mais pourquoi une redevance dégressive ?

Que deviennent les provisions actuelles de la SEM (Société d'Économie Mixte) ? Dans le dossier, il est marqué qu'elles sont reversées à la Ville et, en Commission, on nous a dit qu'elles étaient dans les 12 millions d'euros du droit d'entrée.

Sur la formation, nous aimons beaucoup les colloques sur la fiscalité. En effet, apprendre à immatriculer un bateau dans un paradis fiscal ? quels sont les pays qui ont ou qui n'ont pas de convention fiscale avec la France ? Ah oui ! Il y a de la matière. Ou, plus simplement, comment ne pas payer d'impôts en France ?

Pour nous, la formation à la qualité environnementale nous paraît beaucoup plus utile. Par contre, la collaboration avec le lycée Jacques Dolle n'est pas citée, alors qu'il dispense des formations aux métiers de la mer et que les étudiants ont besoin du port pour leurs périodes d'application en entreprise. La SEM avait développé cette collaboration.

Sur Gallice, le délégataire annonce, je cite, « *un développement à taille humaine de la vie associative et sportive locale* », mais à part le point sur l'événementiel où il y aura du jazz, il n'y a aucune précision sur les projets et l'on ne trouve pas, dans le dossier présenté, la place des associations avec des activités liées à la mer et rien sur l'ouverture aux écoles et aux centres de loisirs.

Le délégataire a-t-il été informé de la dissolution du contrat de Baie des golfes de Lérins ? Il y est fait référence. Quelle garantie de continuité de l'étude réalisée pour le port Gallice par le Conseil Scientifique des Îles de Lérins, partenaire de ce même contrat de Baie ?

Les gestionnaires du port Gallice faisaient beaucoup d'efforts au niveau environnemental. Le délégataire propose un renforcement sur ce point, et en termes de développement durable, il a une approche intéressante, car il dit prendre en compte les quatre piliers (économique, social, sociétal et environnemental), mais il faudra voir les réalisations.

Sur le périmètre étendu, le délégataire propose l'intégration au contrat de DSP des bâtiments gérés actuellement par la SCI Gallice. Peut-on avoir des précisions sur ces bâtiments ? Ils sont remis dans la délégation, cela semble acté, mais ce n'est pas très clair. Que deviendrait, du coup, la SCI Gallice qui serait, on le suppose, dissoute ?

Le candidat ne parle absolument pas des actions judiciaires en cours pour les malfaçons sur les poutres de rives et le bateau Takkiedine à l'abandon. Prendra-t-il la suite de ces actions ? Que deviendront ces procédures à la dissolution de la SA Port Gallice, puisqu'elle n'a pour objet que la gestion de ce port ?

La date de début de cette DSP n'est pas claire. Dans le dossier, on peut lire « 01/01/2017 ». Or en Commission et encore ce matin, il nous a été dit que la SA Gallice irait jusqu'à son terme le 31 décembre 2017.

En conclusion, nous rappelons que nous avons voté contre la mise en DSP de ces deux ports. Vous avez choisi la DSP. Maintenant, nous vous laissons mettre en place cette DSP et nous nous abstenons donc sur ces deux délibérations. Merci.

M. LEONETTI : Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Oui, pour moi, la délibération est claire : est-ce que l'on doit choisir une DSP ? Est-ce le meilleur choix parmi les quatre ou cinq prétendants ? Je ne trouve donc pas que ce Conseil municipal soit inutile.

Vous savez, je préfère la gestion publique à la délégation de service public. Je suis d'accord avec l'idée que la gestion des ports ne rapporte pas assez, jusqu'à maintenant, aux recettes de la Ville, surtout quand les installations reviennent à la Ville.

Je suis aussi d'accord avec l'idée que l'économie de grande plaisance est une réalité qui génère des emplois sur notre territoire, même s'il serait judicieux d'observer sérieusement les types de contrats de travail.

Est-ce la délégation de service public qui permet le meilleur rapport financier pour la Ville ? J'ai toujours des doutes sur ce type de certitude émise à chaque délégation présentée au Conseil municipal.

Certes, on peut démontrer et être satisfait quand on nous dit que la redevance annuelle sera aux alentours de 16 millions d'euros avec les deux ports, mais quand on regarde la perspective du chiffre d'affaires du simple port Vauban en 2021 – qui pourrait être de 1,4 milliard d'euros–, du coup la redevance ne représente que 1 % de ce chiffre. Cela relativise le montant de la redevance au délégataire. Permettez-moi aussi de relativiser ce montant quand on voit des imbroglios fiscaux à facturer des emplacements pour des bateaux de sociétés *off shore* de différents paradis fiscaux ? N'y a-t-il pas à mettre un peu un peu d'éthique dans tout cela ?

Certes, vous avez pris soin d'inclure dans votre négociation des critères qui vont dans le bon sens :

- le développement durable, ce qui peut parfois paraître d'ailleurs comme une gageure pour ce type de bateaux aussi dévoreurs d'énergie et qui restent d'ailleurs bien souvent à quai ;
- le port comme vecteur de développement de l'économie, en particulier de la vieille ville, va aussi dans le bon sens. Pourquoi ne pas demander aux gestionnaires choisis une étude pour quantifier les retombées économiques, et assurer le suivi et l'évolution de ces retombées ?

M. LEONETTI : la CCI n'est pas trop mal placée pour le faire.

Mme DUMAS : Pardon ?

M. LEONETTI : Non, non, je parlais à moi-même et je me disais que la CCI est quand même plutôt bien placée pour faire ce genre de démarche.

Mme DUMAS : J'y viendrai dans ma conclusion.

M. LEONETTI : Je ne voulais pas vous interrompre, Madame.

Mme DUMAS : Comment ?

M. LENOETTI : Je ne voulais pas vous interrompre.

Mme DUMAS : Mais non, vous ne m'avez pas interrompue. On discute.

La gestion sociale, dans le respect absolu des règles, me semble, là, avant tout, être un écrit quand on sait, par exemple, que le droit du travail sur les bateaux est régi par le pays où le bateau bat pavillon.

Je peux aussi concéder facilement que le choix que vous nous proposez est sans aucun doute le plus intéressant, avec des opérateurs à caractère public, mais il me semble utile de créer un organisme qui permette l'échange et le dialogue entre les élus et le gestionnaire. Gérer un équipement aussi important appartenant à la Ville doit être suivi de très près et très régulièrement.

Une dernière remarque : le projet d'extension de la digue principale, couplée à un ponton, permet un agrandissement qui enferme sérieusement le Fort Carré. Je ne suis pas favorable à cet agrandissement et ce n'est pas la peine d'y mettre des « jardins partagés » pour faire avaler le projet d'agrandissement. C'est en effet plein d'humour, mais cela ne cachera pas le seul intérêt financier pour le délégataire d'agrandir le port sans aucune étude environnementale.

En conclusion, si vous voulez mon vote, je m'abstiendrai sur la délibération, tout en sachant que la CCI est sans aucun doute le moins mauvais délégataire.

M. LEONETTI : Bien. Je vais apporter quelques précisions et essayer de répondre à un certain nombre de questions.

Monsieur TIVOLI, on se réjouit avec vous, comme l'a très bien dit Éric PAUGET, que ce soit la Chambre de Commerce pour plusieurs raisons, et celle qu'il a dite n'est pas négligeable.

Ce n'est pas le critère qui a été retenu, mais le fait que ce soit un partenaire connu, local, français (la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Épargne) nous apporte une garantie et, je le dis très clairement, une fierté. Qu'ils aient gagné contre des groupes russes, turcs ou qataris, cela donne la fierté de se dire que la France, lorsqu'elle met les moyens, a les compétences et le niveau pour remporter des appels d'offres qui sont au niveau international.

Cela nous donne aussi cette garantie évidente qui est que ce partenaire que nous avons déjà à Sophia Antipolis, sur le *business pole*, et avec qui nous travaillons sur le développement de Sophia Antipolis, crée un lien évident sur ce que vous avez évoqué (l'innovation, donc la croissance et l'emploi) sur le territoire qui est le nôtre. La Chambre de Commerce va y développer, bien sûr, l'excellence et connecter, si j'ose dire, l'innovation numérique telle qu'elle se déroule aujourd'hui dans notre pays, appliquée à la zone portuaire. On sait qu'il y a une myriade d'entreprises qui se développent à Biot, Antibes ou tout autour, et qui nous permettront de développer, en partenariat plus étroit, ces capacités à développer de l'emploi.

En ce qui concerne la préservation des intérêts locaux, je réponds à plusieurs intervenants. Cela a été mis, évidemment, dans le contrat. La disparité entre les chiffres vient du fait qu'il y avait un chiffre sur le papier et qu'ensuite, on a regardé le chiffre dans la réalité. Ce chiffre, dans la réalité, correspond à celui qui a été proposé à être préservé :

- préservation des pêcheurs jusqu'à l'échéance qui est prévue et, au minimum, 30 places ultérieurement ;
- préservation des associations des pêcheurs plaisanciers, du club sportif ;
- préservation de l'intérêt du Fort Carré avec le CREPS.

Ces éléments-là ont été pris en compte et ont été sanctuarisés. Cela veut dire que ces places d'intérêt général demeureront accessibles, telles qu'elles le sont aujourd'hui, au milieu associatif et au milieu antibois.

Vous avez évoqué aussi le parking et vous avez raison. Ce parking est un parking qui se fait dans la seule zone aujourd'hui autorisée par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), qui nous dit que cette zone-là n'est pas susceptible de submersion marine. C'est la raison pour laquelle on la met à cet endroit-là. Le délégataire s'engage à faire 600 places et nous avons aussi négocié les tarifs.

Moi, je suis sensible à deux idées. La première, est que nous avons gardé – vous l'avez vu – le parking Saint-Roch pour la Ville, parce que nous savons que nous l'avons mis à disposition des Antibois qui habitent dans la vieille ville et qui n'ont pas les moyens de se garer. En même temps, nous avons, dans ces tarifs, négocié une situation où le prix de l'heure, en particulier le soir, va tourner autour de 2 euros, ce qui va permettre, lorsqu'il y aura une attractivité de la vieille ville avec le projet Marena-Lacan, de faire en sorte que les gens qui vont au cinéma trouvent un parking à leur disposition assez facilement.

Les places ont aussi été négociées et, par exemple, pour le parking des abonnés, ce sera 50 euros par mois pour un parking en sous-sol. Cela veut donc dire que, bien sûr, c'est un parking un peu plus éloigné que les autres et ce n'est donc pas anormal qu'il soit moins cher que celui qui est directement sous le Pré-des-Pêcheurs, mais c'est aussi une forte attractivité pour la vieille ville et l'accession à tous de cet élément. Donc, le parking, effectivement, est un élément important. On a gardé le parking Saint-Roch-Ville et on a programmé les 600 places telles qu'elles étaient prévues.

Je crois que j'ai répondu et, de toute façon, Monsieur TIVOLI, avec votre groupe, je crois que vous avez approuvé ce choix. Monsieur CORNEC était dans la délégation de service public, il a pu voir les détails de la négociation. Je vous remercie de votre soutien sur ce dossier.

Madame MURATORE, bon, c'est Noël, mais le père Noël, s'il frappe à votre porte, je ne suis pas sûr que vous le laissiez entrer. Je ne suis pas sûr, d'ailleurs, que si un prince charmant tapait à votre porte, vous ne soyez pas capable de le transformer en crapaud.

Réactions de la salle.

Je ne suis pas sûr non plus, finalement, que même si l'on apporte, ce qui est quand même – Éric PAUGET l'a dit avec simplicité – une plutôt bonne nouvelle... J'ai noté que Madame DUMAS, avec toutes les précautions d'usage, ce qui est inhérent à la philosophie qui l'anime, a quand même laissé penser que ce n'était pas la plus mauvaise solution qui pouvait être envisagée. Donc, je rappelle quand même quelques éléments, passée ma déception de vous voir déçue, parce que je ne sais pas, finalement, ce qui pourrait entraîner votre enthousiasme. C'est peut-être d'ailleurs un reflet local de la situation nationale.

DSP, transparence et concurrence. Je rappelle ce qu'est une délégation de service public : c'est la transparence la plus totale et la concurrence la plus totale. Je vous garantis que, dans ce dossier, s'il n'y avait pas eu de transparence et de concurrence, je ne suis pas sûr que l'on aboutisse au résultat auquel on a abouti.

Le deuxième point est : rappelons quand même qu'il y a un « avant » et un « après ». Pourquoi y a-t-il un « avant » qui rapporte peu et un « après » qui rapporte beaucoup ? Parce que nous avons eu l'audace de mettre fin à la situation telle qu'elle était aujourd'hui. Pourquoi avons-nous eu cette audace ? C'était une audace mâtinée de prudence, c'est parce que l'on est à la fin des amodiations et qu'un amodiatiaire qui a payé pour construire le port ne paye plus sa place, puisqu'il a payé initialement pour construire le port. Pour une durée de 50 ans, il a le droit de continuer à poser son bateau à l'anneau qui lui a été dévolu.

La situation change, puisqu'à échéance brève, les amodiations tombent et, donc, on va passer d'un système d'amodiation à un système de location. C'est la loi. Certains disent : « *Pourquoi n'a-t-on pas recommencé les amodiations ?* » On ne peut pas recommencer les amodiations, parce qu'une amodiation est adossée à des travaux importants qui justifient que l'on ne paye plus sa place pendant la durée durant laquelle on amortit les moyens que l'on a mis en place pour le construire. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'avant, cela ne rapportait pas beaucoup et qu'aujourd'hui, cela rapporte beaucoup. Ce n'est pas un coup de baguette magique là non plus, mais on est passé d'une période qui arrive à sa fin, à son terme, à une autre période dans laquelle les gens qui terminent leur amodiation vont devoir louer.

Je sais bien que quelqu'un qui a un bateau de 12 mètres dans le port Vauban n'est pas forcément SDF, mais on a quand même préservé le fait que ceux qui ont des petits bateaux (12 mètres) aient des prix de location qui restent encore très attractifs sur le bassin méditerranéen, et concurrentiels.

Après, franchement, qu'il y ait un tarif élevé sur la très grande plaisance, cela ne m'empêche pas de dormir. Voilà. Je pense que cela n'empêche même pas de dormir celui qui est le propriétaire du bateau de grande plaisance. Donc, je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas une retombée qui soit équivalente.

Je reviens sur un chiffre : le chiffre est erroné, Madame DUMAS, ce n'est pas 1 milliard d'euros que cela rapporte par an. Non, c'est faux. La réalité est qu'aujourd'hui, on a une transparence des chiffres. Comment aurait-on pu avoir la transparence des chiffres si l'on n'avait pas fait cet appel d'offres ? On a bien vu que les gens sont arrivés en disant : « *Voilà ce que rapporte le port Vauban si on se met en location et que l'on ne se met plus en amodiation ou en droit pérenne* ».

Le troisième point, c'est que dans le choix qui a été fait, on a fait un choix qui est un choix écologique – personne ne peut le contester – et un choix qui a été validé par l'Architecte des Bâtiments de France. On peut toujours dire que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France importe peu, mais dans ce cas-là, son avis est obligatoire. Non seulement il est positif, mais il est très positif. Non seulement la réponse est « *Oui, c'est autoriser ce qu'ils font* », mais c'est : « *Oui, ce qu'ils font est très bien et c'est ce que je souhaite* ».

Donc, vous avez dans le projet, des bâtiments qui s'effacent devant le Fort Carré, qui s'effacent devant la mer, qui laissent des promenades, qui font la promenade des arts, dont on parle quand même depuis un certain nombre d'années, et qui correspondent évidemment au désir de la Ville d'Antibes, de continuer à rayonner à l'international.

J'ai parlé du numérique et du port du III^e millénaire dans ce domaine.

Je crois que la Chambre de Commerce est la mieux à même de développer l'activité économique et le lien qu'il doit y avoir désormais entre le port Vauban, le port Gallice et aussi l'intérieur de la Ville. On voit bien qu'il y a une source d'emploi pour notre jeunesse et qu'aujourd'hui, elle existe, mais n'est pas organisée et on a demandé, bien entendu, à la Chambre de Commerce de travailler sur ces sujets en collaboration avec le lycée Jacques Dolle.

Franchement, Madame MURATORE, sur un dossier de 500 millions d'euros, dire « *je n'ai pas vu écrit la collaboration avec le lycée Jacques Dolle* », il y a peut-être quelque chose qui est légèrement disproportionné. Légèrement disproportionné !

Enfin, dans cette négociation, vous avez vu que toutes les animations qui sont aujourd'hui sur le port – que ce soit la fête de la Saint-Pierre, la fête de la Mer, que ce soit le *yacht show*, que ce soit les Voiles d'Antibes, que ce soit les fêtes de Noël – sont désormais prises en charge par le délégataire, ce qui est un allègement. Cet allègement est que, comme le port Gallice est sur la baie de Juan-les-Pins et que le port Vauban est sur la baie d'Antibes, l'ensemble des feux d'artifice est désormais pris en charge par le délégataire du port. C'est peut-être négligeable dans une masse financière énorme, mais c'est un élément supplémentaire qui montre que nous avons un vrai partenaire en face de nous. Voilà.

Écoutez, on est dans une situation où j'ai compris l'abstention. Il m'est arrivé aussi, lorsque je me trouve dans l'opposition et que je trouve que la proposition n'est pas si mauvaise que cela, de m'abstenir en disant : « *J'aurais aimé être à la place de celui qui le propose* ». Eh bien, il me semble que j'ai quand même entendu et lu dans vos regards que si vous aviez été à ma place, vous auriez été plutôt satisfaits de faire ce type de proposition.

Donc, nous allons maintenant, s'il n'y a pas d'autre intervention, passer au vote.

Sur le vote 1, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération **adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

Sur le vote 2, qui est contre ? Qui s'abstient ? Même vote.

Délibération adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

*Départ de Madame Jacqueline BOUFFIER – Procuration à Monsieur le Maire
Présents : 38 / Procurations : 9 / Absents : 2*

M. LEONETTI : Nous passons maintenant au budget et au rapport d'orientation budgétaire.

00-3 - BUDGET - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – DÉBAT

M. LEONETTI : Ce rapport d'orientation budgétaire est plus étayé que ce que nous avons fait antérieurement. Il est plus étayé, parce que nous avons voulu apporter plus d'informations et nous avons voulu le décaler dans le temps compte tenu des événements qui viennent de se dérouler.

Je pense qu'il faut toujours être modeste dans la victoire et prudent. Donc, le débat d'orientation budgétaire, en attendant les situations ultérieures, doit porter sur deux éléments essentiels ou trois, le troisième étant non accessoire.

Le premier, c'est que la Ville est endettée et elle l'a fait volontairement.

Elle l'a fait volontairement dans une période dans laquelle elle avait des taux d'intérêt très bas et où, en même temps, elle s'est dotée d'équipements structurants majeurs. C'était durant le dernier mandat. Personne n'a ignoré que nous prenions, à ce moment-là, le risque de l'endettement. Il y avait un choix qui était simple et qui était d'ailleurs étayé par les rapports successifs de la Chambre régionale : soit vous augmentez votre endettement, soit vous augmentez les impôts. On a fait le choix de ne pas augmenter les impôts et de jouer la carte de l'endettement compte tenu des taux d'intérêt et compte tenu des partenaires que nous avons à cette époque autour de nous. Je rappelle que c'est l'époque où l'État venait contribuer financièrement à nos grands équipements et où il ne retirait pas 11 millions d'euros à la Ville de dotation annuelle. Donc, dans ce contexte, la situation a été assumée.

Aujourd'hui, nous sommes dans un contexte différent. Le contexte est différent, parce que nous avons perdu, rien qu'en dotations, 11 millions d'euros par rapport à 2012.

On ne le dit peut-être pas suffisamment, mais c'est une situation qui est une situation de garrot qui, petit à petit, se resserre. Dans cette situation, bien sûr, il y a eu des efforts de gestion, mais en même temps, on nous a imposé un certain nombre d'augmentations de dépenses.

Je rappelle au passage le 1,7 million d'euros que coûtent les rythmes scolaires qui viennent aggraver une situation pour laquelle, très honnêtement, j'espère que, quel que soit le prochain gouvernement, il laissera les collectivités librement choisir la date de liberté pour les enfants dans les écoles. Si on faisait un peu confiance aux communes, ce serait beaucoup mieux, quels que soient les gouvernements qui se succèdent.

Dans ce contexte, cela veut dire que la première stratégie est le désendettement et, ce désendettement – vous le connaissez – a deux avantages : le premier est qu'il ne fait pas porter de charge financière sur les années futures et le deuxième est qu'il dégage immédiatement des marges de manœuvre financières, puisque ce que vous ne remboursez pas en intérêt et en emprunt, vous l'avez en marge de sécurité dans le budget.

Nous avons aujourd'hui une évaluation qui est incomplète et j'ai demandé aux services, toutes choses étant égales par ailleurs, de rembourser tous les emprunts dans lesquels il n'y a pas de pénalité et tous ceux qui ont un taux d'intérêt supérieur à la moyenne actuelle. Peut-être que c'est avec la Caisse d'Épargne et avec la Caisse des Dépôts que la négociation va être la plus facile.

Donc, dans ce contexte, le premier point est d'immédiatement baisser la dette et, si cela nous est possible avec les marges financières que nous allons dégager, éviter d'avoir recours à l'emprunt dans l'année qui vient.

Le deuxième point est de considérer que nous avons prévu un investissement que nous avons évidemment – personne ne s'en cache – étalé sur l'ensemble du mandat compte tenu des difficultés financières qui se sont accumulées les dernières années. Je vous propose donc, dans la mesure des moyens des services, d'accélérer ces investissements. Ces investissements doivent se faire dans deux domaines majeurs.

Le premier domaine est le domaine de la sécurité : plus vite on aura sécurisé les zones piétonnes, plus vite on aura sécurisé l'ensemble de nos écoles, plus vite on aura sécurisé l'ensemble de nos crèches et haltes-garderies, mieux nous serons. Certains disent que ces dépenses, qui dépassent les millions d'euros, sont inutiles. Les dépenses de prévention sont inutiles jusqu'au jour où il y a un incident et où l'on se réjouit d'avoir fait ce qui apparaissait inutile.

Nous avons déjà défini que c'étaient nos priorités. Ces priorités, ce sont des policiers municipaux engagés supplémentaires, c'est l'extension du réseau de vidéo surveillance qui est destiné, Madame MURATORE, à ne pas échapper au réseau de télésurveillance avec 60 caméras supplémentaires. Ce sont aussi les investissements dans les écoles et les investissements pour améliorer la qualité de la vie de nos élèves dans les écoles.

Le deuxième volet est toute une série d'équipements routiers, autoroutiers et de voirie, qui sont aujourd'hui étalés jusqu'en 2020. Nous proposons, dans la mesure des disponibilités et des moyens administratifs, de les accélérer pour faire en sorte que, dans cette année, nous fassions le maximum de travaux. Je rappelle Wilson, je rappelle la place Nationale, je rappelle Albert I^{er}. Si nous arrivions à faire le maximum de travaux autour de la pinède (dans la petite pinède ou la grande pinède), nous arriverions à la fin de l'année 2017, avec un seul chantier qui, malheureusement et heureusement, va commencer : le chantier Marena-Lacan. Il faut quand même, dans les travaux que nous allons mettre en œuvre, avoir à la fois une forte ambition, mais en même temps, un élément raisonnable. Si l'on met toute la Ville en chantier, on va la paralyser et l'on va créer une situation qui va être une situation de tension.

En même temps, je rappelle qu'à la fin de cette année 2017, nous allons attaquer les 35 millions d'euros d'équipements lourds qui sont : la base de voile, le Conservatoire de Musique et d'Art dramatique et le stade nautique. Ce sont des chantiers relativement circonscrits, mais je vous garantis que faire, en même temps, le démarrage des chantiers de la base de voile et du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique n'est pas totalement anodin en termes d'inconvénients pour l'ensemble des riverains et pour l'ensemble des parkings.

C'est la raison pour laquelle, si nous pouvions faire un maximum de travaux dans la période qui arrive, nous aurions la tranquillité de dire que l'année 2018, qui sera plutôt l'année des grands travaux et de Marena-Lacan, laisserait aux Antibois et aux Juanais un peu de respiration pour arriver, en 2019, à voir terminé l'ensemble des équipements que nous avons envisagés.

Bien sûr, ce volet sécurité dont j'ai parlé est un volet d'investissement et, je l'ai dit, est aussi un volet de fonctionnement.

En ce qui concerne les budgets, je souhaiterais aussi, comme on l'a fait cette année, accélérer la rénovation de nos voiries communales. Nous avons ajouté 1 million d'euros à la proximité cette année. Je souhaite que l'on fasse la même chose l'année prochaine pour que nous nous remettions à niveau en termes de qualité de tapis routier et qu'on laisse les décisions en concertation aux Conseils de quartier qui, mieux que les autres, savent quelle route est dégradée et, en concertation avec l'administration et avec les ingénieurs de la Ville, peuvent définir un planning.

Enfin, sur le plan de la solidarité, la Ville a déjà pris une longueur d'avance. Non seulement il ne faut pas la perdre, mais il faut accélérer ce processus. Je le dis à Marina LONVIS. Cette année, c'est un demi-million d'euros qui sera consacré au handicap et à l'accessibilité, tel que nous l'avons prévu et si nous pouvons aller au maximum et même un peu au-delà, nous le ferons. En même temps, Jacques GENTE ne manque pas de projets et, ne manquant pas de projets, il en a soumis deux qui me paraissent majeurs. Le premier, bien sûr, est lancé, c'est celui du foyer-logement de Juan-les-Pins qui, lui, a été décidé en Conseil, validé par le Conseil Départemental et est donc accessible à l'aide sociale.

Le deuxième est de construire – je m'adresse à Anne-Marie BOUSQUET – dans le troisième espace de la Ville d'Antibes, à l'Est, un foyer-logement. Nous voyons bien aujourd'hui combien le foyer-logement du centre-ville rénové connaît un succès, combien la liste d'attente est importante pour les personnes qui ont besoin d'avoir cette aide sur Juan-les-Pins. Le faire sur l'Est du Département, sur une emprise foncière et en concertation avec l'hôpital, me paraît être une étape importante que l'on doit développer. Mais, plus immédiatement et plus fonctionnellement, nous devons aider de plus en plus, à la fois parce que c'est « fraternel et éthique » et à la fois parce que c'est utile et, financièrement, indispensable de permettre aux personnes âgées d'être maintenues à domicile.

Bien entendu, un certain nombre de mesures existent déjà, mais je constate – Jacques GENTE me l'a signalé – combien on a quelquefois des difficultés pour réaménager le logement d'une personne qui devient plus ou moins valide et qui a besoin de réaménager sa salle de bain, de se déplacer à l'intérieur, avec un projet innovant qui est sur la robotique et qui va aussi rentrer dans l'amélioration de la qualité de vie à domicile des personnes âgées dépendantes. C'est la raison pour laquelle je veux que l'on finalise très rapidement ce projet et que l'on y consacre une enveloppe financière conséquente.

Voilà les éléments stratégiques que je voulais développer devant vous, et je reste prudent. Je reste prudent, parce que 2017 est une année – cela ne vous a pas échappé – dans laquelle on va choisir une nouvelle majorité nationale avec un nouveau président de la République. Je ne sais pas si, à l'avenir, celui qui sera élu et la majorité qui en sortira continueront à diminuer les moyens des collectivités territoriales. Je ne sais pas non plus si les rythmes scolaires seront assouplis. Je ne sais pas non plus ce qui sera décidé sur les points d'indice de la Fonction publique.

Dans ces conditions, ce que je vous propose pour cette année, ne relâchera en rien notre volonté de bonne gestion, à savoir que la bonne gestion, c'est de ne pas multiplier le nombre d'emplois en Mairie et de faire en sorte qu'à la fois la mutualisation avec la Communauté d'agglomération et la vigilance particulière sur les dépenses publiques doivent continuer à être de mise.

C'est le Père Noël, mais on ne distribue pas les bonbons et les chocolats dans la rue, parce que c'est comme cela que les cigales envient, un jour, les fourmis. Voilà. Nous allons donc rester fourmis pendant cette année avec, pour autant, dans le débat d'orientation budgétaire, le programme ambitieux que je vous propose et qui, ensuite, fin 2017, nous permettra de partir sur des bases probablement nouvelles, en tout cas nouvelles. Ce que l'on sait, c'est que le président de la République actuel ne se représente pas. Il y aura donc, au moins, un autre président que celui-là. Cela veut dire donc qu'il y aura peut-être aussi une autre majorité, avec une autre stratégie et, cette stratégie-là, il faudra que nous l'accompagnions. Je pense que les collectivités territoriales continueront, à l'avenir, à avoir de la prudence budgétaire, même avec les bonnes nouvelles de la fin de l'année 2017.

Merci de votre attention, de m'avoir écouté. La parole est à l'ensemble des groupes de l'opposition. Monsieur TIVOLI. Non, vous ne parlez plus.

M. LENOETTI : Vous êtes d'accord avec moi. D'accord.

M. GERIOS : Monsieur le Maire, vous énonciez tout à l'heure la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales, mais il faut juste se rappeler que c'est sous la mandature de Monsieur SARKOZY que ceci a commencé avec le gouvernement FILLON, et ceci a commencé en décembre 2011. Vous vous en plaignez indirectement, mais la responsabilité relève du gouvernement FILLON sous la mandature de Monsieur SARKOZY.

Concernant le débat d'orientation budgétaire, j'ai lu des propos choquants, désolants et effarants que j'ai pu constater dans le *Nice Matin* du 23 novembre 2016 en ce qui concerne la galerie du Palais des Congrès, ainsi que la peur du vide. Je vous cite rapidement quelques propos : « *Cette galerie meurt à petit feu. On nous avait promis monts et merveilles. Nous sommes véritablement les commerçants sinistrés de ce triste palais. On nous avait promis des boutiques vivantes, pas des boutiques fermées et parfois, on sert même d'office de tourisme, alors qu'il est à côté* ». C'est assez déconcertant, et vraiment, c'est assez affolant.

Bien sûr, vous allez nous prôner les bienfaits de ce somptueux Palais des Congrès. Vous ne voulez pas l'admettre, mais ceci révèle un échec insupportable pour la Commune. Monsieur DUVAL, 78^e fortune de France en 2016, Président du groupe Duval, démolisseur également de l'ancien Palais des Congrès, également coté en bourse à Euronext (bourse paneuropéenne), s'est retrouvé aux côtés de votre ex-Premier Adjoint, Jean-Pierre GONZALEZ, en 2011 à Cannes au MAPIC (Marché International Professionnel de l'Implantation commerciale), tout joyeux, vantant les mérites de ce projet qui « avait pour but d'attirer les visiteurs et les potentiels investisseurs afin de leur vendre du rêve », comme indiqué sur le plan *merchandising* du 25 janvier 2012 que j'ai ici, avec des galeries de luxe telles que le groupe Montblanc, Swarovski, un restaurant gastronomique du groupe Pavillon, mais il n'en est rien.

D'autant plus que la décision de la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial) du 12 avril 2012 prévoyait 1 magasin de culture, loisirs et multimédia, électroménagers de 2 800 mètres carrés, 3 magasins d'équipement de la personne, 1 opticien, etc. Je ne vais pas vous faire le détail, mais où sont-ils ?

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas le nier, ni vous ni la majorité, puisque Monsieur AMAR ici présent était présent à la CNAC et a été entendu par cette dernière, qui était parfaitement au courant de ce projet ; j'ai la décision de la CNAC avec moi.

Les commerçants attendaient beaucoup de vous et vous les avez lâchement abandonnés. Il convient également de vous rappeler qu'à l'étage de ce Palais, un local est visible de l'extérieur, mais il reste entièrement inoccupé. Il n'existe aucun bureau de commercialisation et les bureaux sont situés à Rennes, ville natale de Monsieur DUVAL. Je ne crache absolument en rien sur ce PPP (Partenariat Public Privé), mais je constate juste ce qui est contradictoire entre les décisions passées et ce qui est aujourd'hui appliqué sur Antibes.

Pour un partenariat public privé, comment la Mairie accepte que son amphithéâtre ne commercialise pas sa galerie afin de la rendre dynamique ? Cela fait trois ans que nous nous battons, que nous vous disons que ce Palais ne fonctionne pas, mais vous, comme d'habitude, vous nous énoncez qu'il va marcher, qu'il est dynamique et que sa fréquentation est en nette augmentation depuis ces trois ans. Vous avez vous-même vendu du rêve aux habitants en leur expliquant que ce complexe allait se développer d'une manière exponentielle. Or, à l'heure actuelle, liquidations et redressements judiciaires sont au rendez-vous, ainsi que fermetures de commerces et désertification du Palais. Bien sûr, vous allez me dire que ce n'est pas vrai, car force est de constater...

M. LEONETTI : Dites ce que vous voulez dire, mais n'anticipez pas sur ce que je vais dire, parce qu'à mon avis, vous n'avez pas la capacité de le faire. Continuez, Monsieur.

M. GERIOS : Doutez-vous de mes compétences, Monsieur le Maire ?

M. LEONETTI : Non, mais ne dites pas : « *Vous allez dire que...* » Je vous répondrai. Donc, ne dites pas « *il va dire* » ou « *je vais dire* », parce qu'à mon avis, je ne répondrai pas au niveau où vous parlez à l'heure actuelle.

M. GERIOS : Très bien, très bien.

Bien sûr, les supermarchés Casino et Fitlane ne connaissent pas la crise. C'est vrai, je suis tout à fait d'accord, mais ils visent un type de clientèle particulière.

Quant aux commentaires de Monsieur DUVAL, forcément, il ne voit pas de cet œil-là. Il doit préserver ses intérêts en énonçant que les commerçants installés ont visité le lieu et signé leur bail une fois que la galerie était construite. Ce qui est vrai pour quelques-uns, mais entièrement faux pour une grande majorité. D'ailleurs, en aucun cas il ne fait la promotion du Palais des Congrès de Juan-les-Pins sur son site Internet.

Certains commerçants ont signé leur bail avant l'inauguration de ce Palais, et ces six derniers n'avaient pas signé pour ce plan *merchandising*. Pour d'autres, leur installation s'est faite par la suite en toute connaissance des superficies et des lacunes que subissait ce Palais. Complexe mal indiqué, budget pharaonique déboursé quant à sa construction, et tout cela pour quoi ? Pour voir des rideaux baissés.

D'autant plus qu'en tant qu'officier de police judiciaire, vous auriez dû signaler au Procureur de la République l'infraction de la modification de ces aménagements commerciaux, car la décision de la CNAC de mai 2012, après vous avoir entendu avec Madame LANGLOIS, Directrice de la SAS Antibes Invest, vous avait accordé l'autorisation de créer un ensemble commercial de 5 405 mètres carrés. Bien entendu, c'est privé. Quand cela vous arrange, cela relève de la sphère privée. Or un bail emphytéotique peut être résilié en cas d'inexécution des conditions du contrat. Aussi, l'emphytéote a commis, sur le fond, des détériorations graves.

Voilà ce qui est intéressant : se pencher sur la résiliation anticipée du bail en cas d'inexécution des conditions du contrat.

Dans le même article du *Nice Matin*, Monsieur PINTRE énonçait : « *Ce qui se passe dans la galerie commerciale ne nous regarde pas, sauf si demain, il n'y a plus rien* ». Mais, Monsieur le Maire, il n'y a déjà plus rien, tous les rideaux sont baissés. Tous les commerçants en sont dégoutés, certains se sentent lésés, ne comprennent pas que la galerie ne soit pas indiquée sur les panneaux routiers, que la publicité ne soit pas faite. D'autres ne veulent pas de la liquidation judiciaire, mais préfèrent vendre dans le but d'éviter le fardeau de la paperasse et de ce sentiment d'échec qui relève de votre responsabilité.

D'ailleurs, l'alinéa 2 du chapitre 7 du bail emphytéotique administratif (dans les clauses diverses) dispose des moyens d'assurer de la continuité du service public. Or le contrat n'est pas rempli. Boutiques de luxe, marbre et Palais des Congrès attractif devaient répondre présents, or bétonnage et contreplaqué sont présents.

Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer ce que cela veut dire ? Êtes-vous dans l'optique de vouloir récupérer le Palais des Congrès avant le terme des 50 ans ? Car cela en a tout l'air. Que prévoyez-vous pour le fabuleux Palais des Congrès qui, au passage, reste désert, alors que vous nous avez fièrement affirmé que la fréquentation de ce dernier était en nette augmentation ? Les commerces ne bénéficient en aucun cas de l'attraction des congressistes dont bénéficie ce Palais.

Il s'agit peut-être d'un marché d'entreprises de travaux publics caractérisant la possibilité d'attribuer à une même entreprise, pendant une longue période, la construction et l'exploitation d'un ouvrage moyennant une rémunération directe fractionnée, versée par la Collectivité pour le compte de laquelle cet ouvrage est réalisé. Oui, le recours au partenariat public-privé ne permet pas d'engager des fonds publics immédiatement, et ces partenariats, pourrait-on dire, relèvent d'un problème majeur. En effet, ce PPP ne permet pas d'engager, comme je vous l'ai dit, des fonds publics, mais un montage financier important, car les dépenses engagées n'apparaissent pas en dépenses d'investissement, mais en dépenses de fonctionnement, ce qui masque la nature de ces investissements dans les budgets.

Plusieurs commerçants, pour le peu qu'ils restent, nous ont fait part de leur inquiétude quant au développement de cette galerie, de son attractivité, ainsi que de la continuité du service. Ils se sentent tel que des parents pauvres. Ces partenariats sont des bombes à retardement, Monsieur le Maire.

Vous-même aviez assuré que ce Palais allait marcher été comme hiver. Les commerçants et nous-mêmes aurions souhaité voir de l'animation sur cette place extérieure en ces périodes de fin d'année, avec l'instauration, ne serait-ce que de petits chalets, de la musique, de l'animation, en somme, de l'attractivité, Monsieur le Maire, mais aussi développer l'esprit de Noël et festif dans tout Juan-les-Pins en ne mettant pas simplement des nœuds papillon rouges sur les palmiers de l'avenue Guy-de-Maupassant, ainsi que quelques LED sur le boulevard Baudouin. Encore une fois, vous prouvez votre abandon de Juan-les-Pins au profit d'Antibes.

Nous souhaiterions voir pour l'année prochaine, une relance réelle de l'attractivité commerciale de cette galerie, de l'instauration d'événements ponctuels, mais aussi d'activités pour les jeunes, pour les seniors, afin de faire vivre Juan-les-Pins, faire vivre ces commerçants qui désirent y rester. Le seul avantage que nous avons à discuter de votre budget aujourd'hui, Monsieur le Maire, est qu'il nous éclaire sur vos véritables choix politiques.

En ce qui concerne l'adéquation constructions/infrastructures adaptées et moyens de transport efficaces, nous regrettons que vous fassiez la sourde oreille aux préoccupations des habitants de notre commune.

Certes, notre position d'opposant ne nous permettra pas de remettre en cause vos nombreux projets irraisonnés d'expansion de l'habitat qui semblent répondre d'abord à un besoin de percevoir le plus tôt possible une imposition très supplémentaire à celle que vous percevez. Nous ne pourrions pas non plus remettre davantage en cause le manque d'infrastructures – vous nous avez dit que cela allait se développer, donc, on se sent tout à fait satisfait – permettant de répondre justement aux nouveaux besoins créés par l'arrivée d'une population supplémentaire.

Mais, nous souhaitons qu'une part significative du budget soit allouée à la mise en place de moyens adaptés à l'approche de centre-ville, alors que les parkings à 30 euros la journée sont des repoussoirs, à l'affectation prioritaire de terrains de groupement des véhicules avec des navettes rapides et assidues, tout ceci pour aider nos commerçants centraux à vivre ou, du moins à survivre, pour une bonne partie d'entre eux, alors que vous actez l'implantation de grandes surfaces en périphérie.

Permettez-moi en vue des installations poussives de nos deux places centrales à l'occasion de Noël, de proposer qu'enfin un vrai budget soit octroyé à la dynamisation de nos quartiers et de nos centres-villes. Que dire de Juan-les-Pins abandonnée et sous-éclairée en période de fêtes ?

Enfin, Monsieur le Maire, pour conclure, en ces troubles périodes, à l'heure où l'État a prolongé l'état d'urgence jusqu'au 15 juillet 2017, et au risque d'être rébarbatifs, nous souhaiterions que le budget alloué à la sécurité de la Commune soit réévalué à la hausse, non pas en caméras de surveillance, mais en moyens humains.

Vous nous avez dit que vous alliez réévaluer les moyens attribués à la Police municipale, nous en sommes encore une fois satisfaits. Ces caméras de surveillance, Monsieur le Maire, ne permettent pas de constater le flagrant délit. Alors, bien sûr, elles permettent la résolution de certaines affaires et possèdent quelquefois ces bienfaits. Je suis sûr que vous connaissez cet ouvrage de BECCARIA, *Des délits et des peines*, fabuleux : « *Il vaut mieux prévenir les crimes que d'avoir à les punir* ». Peut-être que, pour vous, cette doctrine est dépassée, mais BECCARIA avait vu juste, et ce depuis 1761. Nous ne vivons pas à la même époque, certes, où l'aire du numérique domine, mais pour qu'elle puisse dominer, nous avons besoin de compétences humaines sur le terrain. Je vous remercie.

M. LEONETTI : C'est curieux quand même que, sur un débat d'orientation budgétaire d'une ville de 80 000 habitants, 75 %, pour ne pas dire plus, de votre intervention se fassent sur un intérêt particulier d'une galerie privée qui n'a rien à voir avec la Mairie. C'est votre choix.

Après tout, vous utilisez votre temps de parole et je ne chronomètre pas, mais se poser une fois de plus dans une situation dans laquelle je ne vais pas rentrer dans le détail... S'il fallait que j'intervienne chaque fois qu'un propriétaire de murs commerciaux fait des loyers qui ne correspondent pas à l'attente du commerce en question, je me trouverais évidemment dans une situation où j'interviendrais dans du privé et, intervenant dans le privé, je serais, bien entendu, dans une situation de favoritisme d'un endroit par rapport à un autre.

Donc, les animations se font d'une manière globale. Elles ne peuvent pas se faire en regardant la situation telle qu'elle est.

Il y a un contrat qui a été voté et signé, et vous devriez le savoir. C'est un partenariat public-privé. Dans un partenariat public-privé, il y a un opérateur qui a construit. Il a, par exemple, construit un parking. Il fait les tarifs qui sont les siens, c'est la liberté, c'est le monde libéral que vous ne rejetez pas, je pense. Il fait son choix sur le parking, il l'a construit, c'est quand même normal qu'il ait le droit de l'exploiter comme il le veut. Ensuite, il y a du monde ou il n'y a pas de monde. S'il n'y a pas de monde, ce n'est pas la Ville d'Antibes qui va essayer de compenser les pertes qu'il a. S'il a du monde, tant mieux qu'il fasse ses bénéfices. C'est pareil pour les commerces. La Ville d'Antibes n'a jamais – jamais – fait la promotion de la galerie commerciale. Elle a simplement demandé à ce que l'on lui remette un Palais des Congrès. Je vous donnerai les chiffres – Audouin RAMBAUD peut vous les donner – et ils sont bien au-delà de ce que les privés d'un GL Events nous proposaient à pareille époque. Des congrès, il y en a. Les retentissements des congrès, je les ai donnés à l'ensemble des commerçants et des forces vives de Juan-les-Pins il y a encore peu de temps. Il y a indubitablement une activité au Palais des Congrès, qui est une activité à la fois de congrès et à la fois d'animation.

En ce qui concerne les animations, le deuxième grand sujet du débat d'orientation budgétaire, ce sont les illuminations de Noël. Donc, bon, c'est bien. Il y a des animations. Je vois qu'effectivement, on regarde les choses par le gros bout de la lorgnette, mais là aussi, je suis désolé de dire que les projets que l'on fait – Audouin RAMBAUD et Patrice COLOMB en sont les témoins – sont faits en concertation avec les commerçants.

On leur dit : « *Quand voulez-vous que cela commence ? Qu'est-ce que vous préférez ? Est-ce que l'on fait quelque chose qui va plutôt dans le sens des enfants ? Oui, sur Antibes. Est-ce que l'on fait les choses plutôt sur la place Nationale ou plutôt sur la place Charles de Gaulle ?* » Sur la place Charles de Gaulle, pardon de rappeler des choses que vous devriez avoir en tête, puisque c'est presque obsessionnel chez vous, il y a un risque dans ce territoire. Quand vous avez une place dans laquelle vous avez dix rues qui aboutissent et que vous ne pouvez pas les contrôler, eh bien la Police nationale, en concertation avec la Police municipale, et sur l'avis du Maire, dit : « *Là, on fait simplement des animations, mais on ne concentre pas des foules d'enfants à un endroit dans lequel il pourrait y avoir une situation de dérapage dramatique ou tragique* ». Donc, on prend la place Nationale et on prend le Pré-des-Pêcheurs.

Je rappelle d'ailleurs que les commerçants, l'année dernière, disaient : « *Arrêtez de faire les choses sur la place Charles de Gaulle. Vous avez le Pré-des-Pêcheurs. Faites quelque chose sur le Pré-des-Pêcheurs* ». C'est sur le Pré-des-Pêcheurs qu'on l'a fait cette année. Je veux bien toutes les critiques sur les sujets, mais on est quand même dans des contraintes supplémentaires qui sont des contraintes de sécurité, et je ne prendrai pas le moindre risque de sécurité. Si l'on a hébergé nos militaires de l'opération Sentinelle pour qu'ils quadrillent la Ville en période de Noël, c'est aussi parce que l'on a cette préoccupation. On ne veut pas que tout le monde pense toutes les secondes, qu'il puisse se passer quelque chose, mais nous savons tous qu'il peut se passer quelque chose. On va donc prendre toutes les mesures pour éviter que cela se passe.

Sur la politique de stationnement – je sais bien que c'est votre *leitmotiv* – telle qu'elle a été proposée et qui vous sera rapportée dans le prochain Conseil municipal, moi, je fais voter tous les Conseils de quartier. Les Conseils de quartier, on peut dire que ce sont mes copains, mais on tire au sort les Conseils de quartier. On les tire au sort et on leur demande de venir. Qu'est-ce qu'il se passe aujourd'hui ? Il se passe très simplement une chose, et il y a même des membres de l'opposition qui sont dans les Conseils de quartier. Moi, je n'ai jamais entendu, à Juan-les-Pins, quelqu'un me dire : « *Il faut changer la stratégie du quartier* ». Jamais ! Au contraire, ils me disent : « *Mettez des parcmètres supplémentaires et l'heure gratuite. C'est parfait pour le développement commercial et, enfin, on trouve des places* ». Vous verrez que dans le prochain Conseil de quartier, on m'a déjà annoncé des demandes de zones dans lesquelles on mettrait un parcmètre, parce que cela aère les véhicules, parce que le prix des parcmètres d'Antibes est gratuit de 12 à 14 heures, gratuit le samedi et le dimanche, gratuit à partir de 18 heures et gratuit la première heure. On peut tout faire, mais enfin, cette stratégie-là, franchement, ce n'est pas la bonne stratégie.

Ensuite, vous le savez, la stratégie de la sécurité est à la hausse, vous l'avez reconnu. Elle est à la hausse à la fois dans le fonctionnement et elle est à la hausse dans les moyens. Aujourd'hui, personne ne peut dire que l'on a la plus petite Police municipale. On a probablement, compte tenu du nombre d'habitants, la deuxième ou la troisième Police municipale de France en termes de quantité de personnes. Oui, il y en a plus qu'à Fréjus en termes de quantité. Il faut prendre des exemples, donc on en prend. En même temps, personne ne peut reprocher à nos policiers municipaux de ne pas avoir les équipements nécessaires ni une organisation en parfaite cohérence avec ce que souhaitent la Commissaire et la Police nationale.

C'était un débat d'orientation budgétaire. Je ne m'en suis pas rendu compte, mais vous non plus.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Oui, je n'ai pas grand-chose, parce que, comme les autres années, les informations intéressantes sont données en séance, mais on avait déjà *Infoville* qui donnait quelques informations et il y a des choses à engager. C'est là-dessus qu'il y a un souci, parce que, sur les investissements qui sont connus et engagés, on devrait avoir, si je relis le décret du 24 juin 2016 : « *des évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement* ». Ce n'est pas simplement en disant que cela va être étalé sur la durée du mandat que cela répond à cette question.

Nous devrions disposer des concours financiers, des subventions, et les relations financières avec la Commune et l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui devraient figurer dans ce dossier. Cela concerne tout ce qui est engagé sur plusieurs années et ce qui était déjà engagé ou tout au moins connu en 2016.

Quelques soucis quand même, puisque vous ne parlez plus des travaux dans les écoles, sauf pour la sécurité. Or il nous semblait qu'il y avait un plan pluriannuel de rénovation des écoles, plan qui avait été présenté et voté. Pour tout cela, on aurait dû avoir des précisions.

Sinon, tout s'arrête à 2015, toutes les informations budgétaires s'arrêtent à 2015. On peut toujours reprendre :

- Antibes est toujours très mal classée pour les logements sociaux et doit payer des pénalités ;
- il manque des places en crèche ;
- il y a toujours des écoles en préfabriqués.

On pourrait en citer comme cela, mais je voudrais quand même revenir sur les problèmes de voirie, parce que c'est un sujet qui est récurrent tous les ans, mais qu'est-ce que l'on constate ? Il y a quand même une réflexion à mener là-dessus, parce que l'on constate qu'à Antibes, on dépense plus pour la voirie que pour le social. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Ce n'est pas vrai. On peut toujours balancer des « trucs » sans avoir travaillé, parce que, visiblement, ce n'est pas la masse de travail qui vous a étouffée pour faire l'intervention que vous venez de faire. Dire que ce que l'on dépense en voirie est supérieur à ce que l'on dépense en social, vous n'avez qu'à prendre simplement le budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), et vous allez vite vous rendre compte que ce ne sont que 13 millions d'euros. Si l'on mettait 13 millions d'euros dans la voirie, franchement, cela veut dire que l'on aurait des pavés en or sur l'ensemble de la Ville. Je veux bien que l'on critique – vous êtes là pour le faire et vous avez raison de vous opposer –, c'est la force de la démocratie, mais, enfin, on n'est pas obligé de dire des choses qui sont évidemment fausses.

Le deuxième point, dans le débat d'orientation budgétaire, je n'ai pas insisté sur la rénovation des écoles, mais je voudrais vous dire qu'il est programmé cette année :

- l'extension de l'école de la Tournière ;
- la rénovation de Jacques Prévert ;
- l'école du Pont du Lys ;
- les cinq classes supplémentaires à Jean Moulin ;
- Paul Arène et Guynemer, se réaménagent en attendant le travail qui va être fait sur les espaces et la reconversion de Paul Doumer.

Il y a donc un programme conséquent en 2017 sur l'ensemble des écoles, que suit Yves DAHAN avec intérêt.

Un jour je partirai de cette place et je n'aurai jamais vécu – jamais – avec quelqu'un qui soit en face de moi, un socialiste, et qui dise simplement la phrase suivante : « *Moi, si j'étais à votre place, voilà comment je gèrerais le budget* ». Cela fait des années que vous êtes là, cela fait des années que vous dites « *le logement social, le parking, la sécurité...* », mais un jour, peut-être, vous pourrez prendre un budget. Vous êtes toutes les semaines en formation. Faites une formation sur le budget, venez et dites : « *Voilà, mon budget, ce serait cela* ». Ce serait sympathique et, au moins, on pourrait dire : « *Si vous enlevez tout l'argent qui est à cet endroit-là, vous ne pourrez pas le mettre à un autre* ». Dans le budget, il y a de l'investissement, il y a du fonctionnement, il y a comment on investit, comment on utilise les 170 millions d'euros qui sont le budget de la Ville. Ce serait intéressant, ce serait un débat constructif.

Vous dites trois mots, vous avez trois tonnes de dossiers, je vous en envoie de plus en plus. Je me demande d'ailleurs si vous arrivez à lire tout ce que je vous envoie, vous m'en demandez et vous m'en redemandez. À la fin, cela aboutit à dire : « *Franchement, vous devriez dépenser plus sur le social et moins sur la voirie* ». Franchement, il y a un moment où on est un peu déçu. C'est samedi matin, c'est Noël, restons calmes.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Je croyais qu'on allait faire une pause-café du coup, en étant en Conseil municipal le samedi matin, mais apparemment, il n'y a pas de café prévu.

J'ai lu le document avec beaucoup d'attention sur la situation économique et il est construit d'une façon assez similaire aux autres années, c'est-à-dire déplorer la situation économique actuelle que le gouvernement socialiste a été incapable d'améliorer et conclure sur un acte volontariste du Maire d'Antibes : ne pas augmenter la pression fiscale.

Creusons un peu ces vérités assénées régulièrement dans les Conseils municipaux.

Oui, la situation économique des communes n'est pas satisfaisante, même particulièrement attaquée par le gouvernement HOLLANDE-VALLS qui continue à diminuer les dotations de l'État, même si la baisse est moins importante que celle qui était annoncée.

Non, je ne sous-entends pas que cela est dû à la proximité des échéances électorales, ce n'est qu'une constatation. Ce qui est donc moins expliqué ou, du moins, beaucoup moins contesté dans votre document, et qui est pour moi le plus insupportable dans cette politique de l'État, c'est que ces baisses de dotation sont aussi faites pour permettre de payer le pacte de responsabilité qui a montré toute son incapacité à réduire le chômage. Ce sont en effet près de 40 milliards d'euros d'argent public qui sont allés aux entreprises pour créer, ou plutôt sauvegarder, guère plus de 120 000 emplois en France.

Quand est-ce que quelqu'un osera chiffrer l'incidence sur l'emploi public et privé des baisses de participation de l'État aux collectivités locales engagées depuis 2010 ? Le problème est bien que les recettes fiscales sont maintenant avant tout faites sur le dos des familles, plutôt que des entreprises. La fiscalité a perdu sa définition de partage des richesses. Un autre chiffre que l'on ne trouve ni dans le document économique que nous avons eu ni dans les interventions, bien souvent, des responsables politiques républicains et du Front National, mais que l'on voit de plus en plus souvent dans la presse, et en particulier dans le livre des frères BOCQUET est celui du coût de l'évasion fiscale. Ce coût serait de plus de 60 à 80 milliards d'euros pour la France, et de plus de 1 000 milliards d'euros pour l'Europe. Alors, avec ces chiffres, je conteste une nouvelle fois la fable que l'on veut nous raconter : que les dépenses publiques doivent être continuellement réduites, car elles ne représentent qu'un coût pour la Société.

Non, la Fonction publique, les services publics, les dépenses publiques créent une richesse considérable et sont les éléments essentiels de la lutte contre les inégalités. D'ailleurs, à ce sujet, une enquête du 10 décembre 2016 publiée dans *Les Échos* nous explique que, pour plus de 80 % des Français, la baisse des dépenses publiques n'est pas acceptable, et en particulier dans l'éducation. Antibes a des atouts considérables pour répondre à cette exigence de lutte contre les inégalités :

- des recettes fiscales qui continuent d'augmenter à cause de l'augmentation mécanique des bases. On ne peut pas faire comme si cela ne pesait pas sur le budget des familles, surtout dans une ville où le coût lié à l'habitat est considérable ;
- des recettes fiscales nouvelles - depuis un an, en tous cas – dues à la majoration de 20 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- des redevances des casinos qui restent stables, à moins que le casino de Juan-les-Pins faiblisse dans un nouvel emplacement apparemment un peu moins bien accepté ;
- une nouvelle entrée d'argent avec les ports ;
- une communauté d'agglomération de la CASA (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis) qui continue à avoir aussi des recettes fiscales importantes.

Pour moi, les priorités de ce budget devraient être :

- l'éducation ;
- l'accès aux sports et à la culture pour tous ;
- une attention toute particulière à la jeunesse de 16-25 ans, que l'on voit particulièrement maltraitée par le capitalisme et notre société actuelle ;
- le droit au logement pour tous, bien sûr ;
- l'indispensable développement des transports en commun.

J'ai voté pour la construction d'un nouveau conservatoire. Je trouve cela très bien et Antibes en a les moyens. En revanche, de quel espace dispose les jeunes qui s'intéressent à des expressions un peu plus libres, un peu moins classiques que ce que propose le Conservatoire, un peu plus « musique urbaine » ?

De quel espace de réunion, de rencontres de jeunes, d'animation disposent les jeunes de 16 à 25 ans ? Nous savons bien que la majorité des jeunes a de grandes difficultés à entrer dans une vie autonome avec la difficulté de trouver un logement. Il nous faut donc, à tout prix, faire en sorte qu'il y ait des lieux de rencontres pour l'entraide entre cette génération et en lui proposant, par exemple, un espace jeunesse du XXI^e siècle.

Il y a sans aucun doute besoin de redynamiser le Vieil Antibes, mais votre réflexion s'arrête parfois à l'idée de commerce. N'y aurait-il pas une réflexion à avoir pour l'installation d'espaces de *coworking* en cœur de ville ?

Pour conclure, je reviens sur la fragilité climatique de notre territoire. Nous le savons tous, l'éducation aux risques et le coloriage en zone rouge ne peuvent pas satisfaire la population, alors qu'il existe des projets fous de construction de routes et de surfaces commerciales en amont des affluents de La Brague. Il faut travailler à autre chose que le déploiement de surfaces commerciales dévoreuses de superficies de terrains naturels.

De plus il me semble qu'il serait bon de faire des études économiques sérieuses sur l'intérêt d'implanter sans arrêt de grands commerces quand on connaît les difficultés de la toute récente grande surface du chemin de Saint-Bernard. Tout comme je reste convaincue de la nécessité de travailler à une nouvelle dynamique du tourisme populaire et familial plutôt que le seul tourisme de luxe.

Pour cela, il faut clairement travailler à la préservation de possibilités de campings sur notre territoire.

M. LEONETTI : Cela commençait bien et cela finit bien. Après, au milieu, il y a des trucs sur lesquels on n'est pas tout à fait d'accord, mais je vais essayer de vous répondre.

Bon, on partage une première idée que les communes – toutes les communes – sont aujourd'hui en difficulté. Si toutes les communes sont en difficulté et que la Ville d'Antibes est aussi en difficulté, cela veut dire que beaucoup de communes sont dans le rouge et rentrent dans le rouge.

Sur la baisse des dotations, je rappelle quand même, M. GERIOS, qu'en 2012, c'était un gel de l'augmentation des dotations et que c'est à partir de 2013 qu'il y a eu une baisse des dotations de 11 milliards d'euros sur l'ensemble du territoire. Donc, révisez bien les choses. On n'a jamais baissé les dotations, on les a gelées, ce qui apparaissait déjà comme un scandale en 2012, dans une année qui était, en plus, une année électorale. Mais enfin, peut-être que, de temps en temps, il fallait avoir le courage de dire que – là, on n'est pas d'accord –, la dépense publique, il faut pouvoir la maîtriser. Cette dépense publique, ce n'est pas parce que c'est du public que l'argent peut être sorti et dépensé à flot.

Vous avez toujours donné l'impression que la Ville d'Antibes est riche, que la Communauté d'agglomération est riche. On se donne aussi un peu les moyens pour faire en sorte que le développement économique de Sophia Antipolis, le développement économique du tourisme et le développement économique d'Antibes et de Juan-les-Pins continuent d'exister. Peut-être que l'on peut toujours regarder le rideau qui se ferme, mais on peut aussi regarder un certain nombre d'activités qui continuent à fonctionner malgré la crise et malgré un 14 juillet, à Nice, qui a eu un impact certain sur l'activité touristique.

Vous dites : « *Sport pour tous, culture pour tous* ». J'ai un peu l'impression quand même que, dans notre Ville, par exemple, le théâtre Anthéa est ouvert aux scolaires. J'ai un peu l'impression que la médiathèque est gratuite et que les enfants de la Ville d'Antibes s'y rendent. J'ai un peu l'impression que les terrains de sport sont à disposition et qu'ils sont largement occupés. J'ai même l'impression que l'engagement que l'on avait pris, avec Éric PAUGET et Simone, de dire « *10 manifestations totalement gratuites pour les jeunes dans une année* » s'avère exact.

Regardez simplement ces fêtes de Noël. Dimanche, il y a une représentation d'une comédie musicale pour les enfants, et elle est gratuite pour les enfants. On ne va pas toujours faire du « cocorico », ce n'est pas notre genre, mais est-ce qu'il y a une ville dans ce département, dans cette région qui dit : « *Tous les enfants de la Ville sont invités gratuitement à un spectacle qui coûte 45 euros à Paris* » ?

Il y a donc peut-être quelques éléments dans ce sens.

Jacques GENTE a distribué des colis de Noël. Il en a distribué 350.

M. GENTE : 900.

M. LEONETTI : 900, voilà ! 350, c'était un petit moment temporaire. Donc, il y en a 350 qui sont venus les récolter et l'on en distribue 900. Oui, on peut dire ce que l'on veut là-dessus, mais vous savez, quand vous êtes une personne âgée isolée sans beaucoup de ressources et que vous recevez le colis de Noël de la Ville d'Antibes, du CCAS, il n'y a pas la photo du Maire dessus ou la photo de l'Adjoint au Social.

Il y a simplement une petite marque de solidarité discrète.

Réactions dans la salle.

Non, ce n'est pas dommage. La sienne, peut-être, mais pas la mienne.

Il me semble qu'il y a, y compris dans la vieille ville, autre chose que du commerce. Vous considérez peut-être que c'est du folklore, mais il y a eu une bûche qui se coupe au Safranier, avec une place qui est bondée, avec des gens qui partagent un moment. C'est aussi la marque de fabrique d'Antibes-Juan-les-Pins, du vieil Antibes et de Juan-les-Pins, aussi, qui ont quand même ce fonds de solidarité. Cela fait qu'à un moment donné, on se regroupe et l'on fonctionne ensemble. Je ne vois pas trop cette ville telle que vous la décrivez. En tout cas, ce n'est pas celle que je vois, moi.

Le troisième point est que je souhaite qu'il y ait un tourisme divers. Je souhaite que des gens continuent à venir sur de très gros bateaux au port Vauban. Je souhaite que des gens aillent à l'Hôtel du Cap d'Antibes et je souhaite aussi qu'il y ait des gens qui viennent en camping. Personne ne peut aujourd'hui contester que s'il y a eu un peu de difficultés, ce n'est pas à cause du maire d'Antibes, mais c'est plutôt à cause de l'intransigeance à géométrie variable des services préfectoraux. J'ai rencontré le nouveau préfet. Je lui ai demandé que l'on avance très vite sur ce qu'il est possible de faire en activité économique populaire sur l'espace qui est aujourd'hui déshabité.

J'ai réussi, avec l'ensemble des partenaires, à préserver une partie de camping avec des mesures de sécurité supplémentaires. Je continuerai à œuvrer dans ce sens, parce que je pense que c'est dans l'intérêt général.

Après, vous dites : « *La Ville a des moyens* ». Les casinos rapportaient, à une certaine période, 12 à 15 millions d'euros, mais ils en rapportent 6 aujourd'hui. Il y a des mannes qui varient et c'est pour cela que je continue à être prudent. Il y a bien sûr une activité de Sophia Antipolis qui continue à progresser, mais elle est soumise à la conjoncture internationale. Même si les résultats sont bons aujourd'hui, il faut quand même que nous soyons prudents sur la perspective d'avenir. Enfin, sur les ports, permettez-moi quand même de ne pas dépenser tout ce que l'on a potentiellement sans attendre la façon dont on va gérer les rapports entre l'État et les collectivités territoriales à l'avenir.

Je suis persuadé qu'il y a des efforts à faire, je suis même persuadé que ces efforts sont dans les mutualisations. Je suis persuadé – pardon de le dire comme cela – qu'il y a un couple Ville-Intercommunalité qui doit être plus mutualisé et il y a un couple Région-Département qui doit être plus associé. Probablement qu'à ce moment-là on aurait des économies d'échelle qui seraient non négligeables, sans pour autant détériorer le service public auquel, vous le savez, je suis particulièrement attaché, parce que j'en suis issu et j'en suis fier.

C'est un débat d'orientation budgétaire. Un débat d'orientation budgétaire n'est simplement qu'un débat et il n'y a pas de vote, mais, malheureusement, ou heureusement, nous allons avoir le plaisir de nous revoir sous peu, puisqu'un Conseil municipal que je dirais un peu « d'affaires courantes » doit se produire dans quelques jours.

Je vous remercie donc de votre présence aujourd'hui et j'espère que nous serons aussi nombreux le 22 décembre. Pour les Conseillers communautaires, il y a un Conseil communautaire lundi, Conseil qui clôturera cette année 2016, qui n'a pas été une année parfaite pour l'ensemble de nos concitoyens français, parce que, malheureusement, on n'est pas sorti du chômage de masse et le terrorisme continue à être potentiellement une menace pour l'ensemble des Français.

Malgré tout, on continuera à croire en ce que l'on fait, à se battre pour que cette Ville et que ce pays continuent à être le plus beau pays du monde et la plus belle ville du monde et à faire en sorte que l'on vous souhaite à tous, si je ne vous revois pas, mais je devrais vous revoir, de belles fêtes de Noël, en famille, avec tous les vôtres.

Il y en a quelques-uns que je vois là, et que je ne reverrai pas, parce qu'ils ont légèrement anticipé les départs en vacances. À ceux-là, je souhaite un joyeux Noël et une belle nouvelle année 2017 pour faire progresser la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins.

Je vous rappelle donc, pour tous les autres, simplement à ceux à qui je m'adresse, que l'on a un Conseil municipal le 22 décembre.

Merci à vous tous, bonne journée, bon week-end.

—

La séance est levée à 10 h 50.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexandra BORCHIO-FONTIMP